

*NOUVEAU*  
**JOURNAL**  
*HELVÉTIQUE,*  
OU  
**ANNALES LITTÉRAIRES**  
*ET POLITIQUES*

DE l'Europe, & principalement de la Suisse

*DEDIÉ AU ROI.*

---

JUIN 1778.

---



*À NEUCHÂTEL,*  
De l'imprim. de la Société Typographique.





NOUVEAU JOURNAL  
HELVÉTIQUE.



PREMIERE PARTIE.  
ANNALES LITTÉRAIRES  
DE LA SUISSE.

---

I. *Eloge historique de S. E. monsieur Jean Conrad Heidegger, bourguemaitre de la ville & république de Zurich.*

C E digne chef d'une des plus puissantes républiques de la Suisse, était fils de M. J. Henri Heidegger, membre du grand conseil & ancien baillif de Gruningen, mort en 1736, & de madame Elizabeth Hottinger. Il reçut dans son enfance une bonne éducation; mais il dut beaucoup plus aux talens qu'il tenait de la nature. Dès sa première jeunesse il déploya l'activité d'un génie distingué qui tend à son but par la voie la

plus courte & la plus sûre. Les langues anciennes & modernes furent l'objet de ses premières études ; mais sans y consacrer exclusivement les plus belles années de sa vie, il ne les envisagea que comme un moyen de parvenir à des connaissances plus relevées. Les diverses parties de la philosophie l'occupèrent à leur tour : il choisit entre tous les ouvrages des meilleurs auteurs, de quoi former son propre système qu'il enrichit & corrigea par une expérience journalière. Volf fut son auteur favori ; la justesse rigoureuse de sa méthode a de quoi plaire à un esprit solide qui, dans l'âge de la vanité & des écarts de l'imagination, se conduisait déjà suivant les principes d'une saine logique, sans s'écarter jamais de ce qu'il avait reconnu être vrai & honnête. M. Heidegger sentit de très-bonne heure ce que tant d'autres reconnaissent avec amertume dans l'âge du repentir, que l'homme qui, dans sa jeunesse, n'a pas amassé des principes de sagesse, est un être inutile aux autres & à charge à soi-même ; que le moyen infailible d'assurer son bonheur, c'est d'acquérir des connaissances solides & d'en faire un bon usage ; que le vrai mérite reçoit enfin sa récompense, lors même qu'il a été long-tems caché & méconnu. Citoyen d'un état libre, M. Heidegger se pénétra dès ses premières

années, des grands principes de modération & d'égalité qui font le bonheur des républiques.

Les études du jeune Heidegger ne furent pas superficielles. Il lisait les anciens, il les comparait avec les modernes, il méditait sur ses lectures, & il les appliquait à son profit. Sa plus grande dépense était en livres, dont il fit une collection considérable, qui lui procura une connaissance détaillée des bons ouvrages anciens & modernes. Dans l'incertitude où il se trouva sur la vocation qu'il embrasserait, il fit une étude approfondie des diverses branches de nos connaissances.

En partant pour ses voyages, M. Heidegger emporta un riche trésor de connaissances acquises, jointes à un esprit judicieux & observateur. Son premier séjour fut à Lausanne, pour se former à l'usage de la langue française. Passant ensuite en Allemagne, une heureuse conformité de goût le lia très-intimement, & pour la vie, avec M. Durand, pasteur d'une église française dans le Brandebourg; & par son moyen, il s'introduisit chez plusieurs personnes d'un rang distingué. C'est là que M. Heidegger observa d'un œil attentif le système du gouvernement prussien, tel qu'il était alors; il y apprit à traiter les affaires sur un plan

toujours régulier. Comme il ne voyageait que pour s'instruire, il ne forma des liaisons qu'avec des personnes dont l'expérience & les talens pouvaient lui servir de modele. Le mérite du jeune voyageur fut bientôt remarqué; on allait lui offrir un emploi considérable dans une cour étrangère, lorsqu'il fut rappelé par son pere. M. Heidegger eût brillé sur un plus grand théâtre; la Providence lui réservait la douce satisfaction de servir sa patrie. Il revint, & dès l'année 1736 il commença à déployer la connaissance qu'il avait acquise de la jurisprudence & des loix de son pays, en remplissant une place dans le tribunal des causes civiles. Ses momens de loisir étaient employés dans la chancellerie de l'état: là, non content d'exercer sa plume aux diverses expéditions, il profitait de l'occasion pour consulter les protocoles & les registres publics, où il étudia les maximes des anciens chefs de la république, les principaux traits de l'histoire de la patrie, & les cas particuliers de l'administration civile & criminelle. C'est à cette école du droit public de chaque canton, que les jeunes gens vont se former aux affaires; & c'est dans cet objet que M. Heidegger y travailla pendant plusieurs années. La charge de secretaire (*Landtschreiber*) de la juridiction

de Weinigen & Oetweil convenait à l'âge & aux circonstances de M. Heidegger ; elle lui fut confiée par les seigneurs de ce lieu. Son génie actif & vaste était capable de beaucoup de travail ; il prit un intérêt dans une fabrique dont le commerce était considérable. Au milieu de tant d'occupations, il trouvait encore du tems à consacrer aux muses ; il contribua beaucoup à l'augmentation & à l'arrangement de la bibliothèque publique. Les directeurs de cet établissement furent charmés de trouver en lui un collaborateur appliqué & instruit ; & les gens de lettres reconnaissent encore aujourd'hui qu'ils doivent à M. Heidegger le plan du catalogue raisonné de la bibliothèque , auquel il travailla avec son ami feu M. Cramer, chanoine de la cathédrale. Il est une classe de citoyens que l'homme du monde néglige ; c'est à cette classe que M. Heidegger ne refusa jamais ses conseils & ses soins. Chargé de la défense des veuves & des orphelins, il entra dans les plus petits détails de leurs affaires domestiques, il y employait toute son activité & cette exactitude scrupuleuse dont il avait l'heureuse habitude. Ces qualités rares, qui le mettaient à la portée de tout le monde, le rendaient plus propre à l'emploi éminent qu'il a exercé depuis. En 1741, il entra dans le conseil

souverain , & dès lors il déploya tous les talens qu'on a admirés en lui. Son avis appuyé des plus fortes raisons , était celui qui prévalait le plus souvent dans les discussions civiles & politiques. Bientôt après, M. Heidegger fut intendant (*Pfleger*) de l'abbaye nommée le *Schwartzgarten*. En 1747, il fut nommé assesseur du synode ; en cette qualité il prononça un discours dans lequel il rappelait aux ecclésiastiques que ce n'est pas seulement par la prédication & par l'instruction publique qu'ils peuvent contribuer à rendre les hommes bons & heureux ; ils y parviendront. sur-tout par l'exemple , & par l'influence d'un commerce familial avec leurs paroissiens. Devenu en 1748 membre du college des examinateurs, & inspecteur du clergé , il aida, par des réglemens utiles , à prévenir les désordres qu'auraient pu produire les changemens survenus dans l'étude de la théologie.

Une érudition très-étendue , des lectures immenses , une étude approfondie de l'histoire générale & particulière de la Suisse , une idée juste des rapports qu'ont entr'eux nos divers états souverains , de leurs traités , de leurs révolutions ; tout cela joint à la connaissance de l'homme , & sur-tout de cette classe d'hommes qui traitent les affaires publiques , voilà les talens que M. Hei-

degger exerçait dans le conseil souverain. Dans les cas les plus compliqués & les plus difficiles, ses opinions répandaient un nouveau jour sur la matiere à discuter. On était forcé de convenir que personne n'était plus capable que lui d'exécuter les projets dont il était l'auteur. Ce fut alors qu'on le chargea d'une négociation qui devait être la pierre de touche de son habileté. Il fut envoyé à Berne pour terminer les différends survenus entre le prince abbé de S. Gall, & le comté de Toggenbourg.

Après bien des négociations, le canton de Zuric accorda en 1748 la levée d'un régiment au service de France. M. de Lochmann en fut nommé colonel, & M. Heidegger son beau-frere, obtint la place que cet officier laissait vacante dans le petit-conseil. — On lui confia en même tems l'administration du bailliage de Hong. — La négociation commencée sous la médiation des deux états de Zuric & de Berne, entre l'abbé de S. Gall & ses sujets du Toggenbourg, laissait encore indécis le droit de port d'armes. Tant que les droits du souverain & des sujets de ces contrées n'étaient pas déterminés avec précision, il y avait toujours lieu d'en redouter des suites fâcheuses. M. Heidegger eut la gloire de contribuer à la consommation de cet ouvrage salutaire. En

1754, il assista comme second député à la conférence qui se tint pour cet effet, entre les hauts-états de Zurich, de Berne, & du prince abbé de S. Gall, en présence des députés du Toggenbourg, & en 1759 à la journée de Frauenfeld, où cette difficulté fut heureusement & complètement terminée.

En 1757, M. Heidegger entra dans le conseil secret, & deux ans après il fut fait trésorier. Et comme il avait toujours montré le plus vif intérêt pour l'avancement des lettres & de tous les moyens d'instruction, on lui décerna la charge de président de la commission chargée de l'entretien de la bibliothèque publique, qu'il a enrichie par ses travaux & par ses dons. En 1766, M. Heidegger fut l'un des députés envoyés à Genève pour pacifier les troubles survenus dans cette république. Les ministres des trois puissances médiatrices tracerent un projet de pacification; mais il ne fut pas possible de le faire accepter aux citoyens d'une république jalouse du maintien de sa constitution, qui voulait tirer d'elle-même les lumières & les forces nécessaires à sa conservation. — Enfin, le mérite de ce digne magistrat universellement reconnu, fut aussi récompensé par le choix du conseil souverain, qui dans son assemblée du 12 novembre 1768, le plaça

à la tête de la république , en le nommant bourguemaitre. C'est en cette qualité qu'il assista en 1769 , 71 , 72 , 73 , 74 , 75 & 76 , aux diettes ordinaires de la nation , dans lesquelles il développa la justesse & l'étendue de son génie , en même tems qu'il se concilia la confiance & l'approbation des premiers magistrats de toutes les républiques helvétiques. Dans un gouvernement républicain , il est rare que l'on confie à un seul la décision d'une affaire de quelque importance ; quand même on distinguerait ainsi le plus sage & le meilleur , il ne manquerait pas d'exciter l'envie. Mais celui qui développe les objets proposés , qui excite l'attention de ses collègues , qui trace le plan que l'on doit suivre , qui leve les difficultés , qui résout les doutes , qui est l'œil des diverses commissions , & qui par son influence amène les affaires à une heureuse fin : cet homme peut & doit être envisagé comme le principal auteur des résolutions prises , quand même il aurait eu un grand nombre de collaborateurs & d'assistans. Envisagé sous ce point de vue , l'illustre bourguemaitre de Zurich eut la plus grande part aux affaires publiques qui se sont passées pendant le cours de son administration. C'est ainsi qu'il réussit à établir dans le commerce une seule & même monnaie , en proscrivant les especes

de bas aloi, & d'une valeur en quelque sorte arbitraire, dont l'Allemagne inondait les états de la république. Ce changement qui trouva dans le tems beaucoup de contradicteurs, est aujourd'hui d'une utilité généralement reconnue. — La multiplication des fabriques & les progrès du luxe augmentaient la consommation du bois à brûler; ceux qui en fournissaient la ville, profitaient du besoin pour en faire hausser le prix; le magistrat prit des mesures pour arrêter ce désordre, en faisant vendre des bois à un taux modéré & fixe. — On établit des magasins de tourbe, dont on régla le prix. M. Heidegger ne dédaigna pas de publier ses observations sur l'usage de ce combustible. — Il favorisa la culture des pommes de terre, comme un moyen destiné par la Providence à subvenir aux besoins d'un pays qui ne produit pas assez de bled pour la nourriture de ses habitans. Dans un mémoire composé exprès, il détermina par le calcul, jusqu'à quel point on pourrait se passer d'importer dans le canton des grains étrangers, si l'on adoptait la culture des pommes de terre. Mais c'était peu pour ce sage magistrat de répandre la lumière par ses écrits, il s'appliqua sur-tout à encourager l'agriculture, à protéger le payfan, à exciter son ardeur, à perfectionner ses travaux, à récompenser

ses succès. L'économie champêtre était un des objets favoris de ce pere de la patrie ; dès que la multiplicité des affaires lui laisfait quelques momens de loisir, il allait à la campagne chercher un délassement assorti à son goût. Parmi la classe utile des laboureurs, ce magistrat respectable avait un ami : c'est ce payfan philosophe, dont le nom célébré par un ouvrage connu, a acquis une gloire qu'il était bien éloigné de chercher. Kleyjog, sans culture, sans connaissance du monde, mais dont le cœur est noble & digne d'un sage, le jugement sain, le génie élevé, la sensibilité délicate ; Kleyjog fut protégé, visité, chéri du premier magistrat de sa république. —

Le poste qu'occupait si dignement M. Heidegger, exige un travail assidu. Il se levait ordinairement à quatre heures. Dans ses dévotions particulieres, les odes de Gellert étaient sa lecture favorite, quand il ne se livrait pas à ses propres mouvemens. Après avoir rempli ce premier devoir de l'homme raisonnable & sensible, livré tout entier au travail de sa vocation, il donnait audience chez lui. On pouvait lui parler jusqu'à six heures ; alors il se rendait à l'hôtel-de-ville, où il était toujours un des premiers. Jamais il ne refusait d'entendre ceux qui s'adressaient à lui : même pendant la nuit, on trouvait un

sage bienfaisant , toujours prêt à donner des conseils , des lumieres , des secours , sans aucune distinction de rang ou de fortune. — Avant que d'être placé à la tête du gouvernement , il aimait à passer les heures de la soirée dans la conversation de ses amis. Après sa promotion , il ne se crut plus libre de disposer de ses momens. Il ne faut pas , disait-il , qu'on soit obligé de chercher le premier magistrat de la république ailleurs que sur l'hôtel - de - ville , dans sa salle d'audience , à l'église , & par-tout où son exemple peut - être utile au public. Ses heures de loisir étaient partagées entre la lecture & la promenade. Il passait quelquefois des soirées entieres dans la bibliotheque publique. Ce qui frappait sur-tout les étrangers , c'est une simplicité admirable , une grande modestie , une façon de vivre retirée & éloignée de toute ostentation. Un savant distingué qui aurait pu traiter avec avantage les sujets les plus abstraits , un politique profond , capable d'exécuter les plus grandes choses , entrait dans les détails de sa maison ; persuadé que celui qui ne fait pas gouverner sa famille , est peu propre à régler l'administration d'un grand état. Ses ameublemens , ses habits , son domestique , ne sortaient pas de la médiocrité ; il ne voulut pas avoir des valets de livrée , content de celui qui était

attaché à sa personne aux dépens de l'état. Ennemi déclaré du luxe & de la vanité, sa démarche même était simple & sans affectation. Le seul cas où il se permit une dépense plus forte, c'est lorsqu'il s'agissait d'aider quelque nécessaire, ou de soutenir un établissement utile. — Son éloquence était vive & forte, quoique simple & sans apprêt; il possédait l'art difficile de réunir les esprits sans blesser l'amour-propre. Placé au premier rang, il savait se mettre à la portée du plus simple.

Telle fut la vie de cet illustre magistrat : sa mort fut digne d'un chrétien & d'un sage. Après avoir travaillé avec un soin infatigable tout ce qui devait préparer le renouvellement de l'alliance avec la France, dans les diètes d'Aarau & de Baden, en 1773, 1775 & 1776, il assista en 1777, à celle qui se tint à Soleure, pour terminer cette importante négociation. C'est là qu'il fut atteint d'une maladie qui lui a causé pendant la dernière année de sa vie, de très-vives douleurs. Une patience héroïque les lui faisait supporter avec constance; au commencement d'avril le mal s'envenima avec des symptômes très-fâcheux, qui annoncèrent à ce digne magistrat une fin prochaine. Enfin, il expira le 2 mai à sept heures du matin, dans la soixante-huitième année de

son âge. La nouvelle de sa mort, annoncée au sénat assemblé, y causa un deuil général. Les funérailles furent célébrées le 5 par tous les citoyens qui sentirent vivement la perte commune. L'oraison funebre fut prononcée par le digne chef du clergé, M. l'antistes Ulrich, avec cette éloquence touchante que produit toujours le sentiment.

Feu S. E. Heidegger épousa en premières noces, en 1741, demoiselle Anne-Cléopée Escher, fille de feu M. Escher membre du sénat & banneret. Il en eut plusieurs enfans, dont un seul a survécu à ses parens, c'est M. Conrad Heidegger, *Pflegger* de l'abbaye du Schwartzgarten, digne héritier des vertus & des talens de son père. En 1777, S. E. avait épousé en secondes noces mad. Anne-Magdeleine Landolt, veuve de M. le conseiller Werdmuller.

II. *Recherches sur l'indigénat helvétique de la principauté de Neuchatel & Vallangin, recueillies & mises au jour par M. Jérôme-Emmanuel Boyve, conseiller d'état & chancelier de S. M. le roi de Prusse en la principauté de Neuchatel. De l'imprimerie de la société typographique, 1778. 1 vol. grand in-8<sup>o</sup>.*

TEL est le titre de l'intéressant ouvrage  
que

que nous nous empressons d'annoncer. Les motifs tant généraux que particuliers qui ont engagé l'auteur à s'occuper de cet objet, sont trop évidens pour qu'on puisse en méconnoître & la nature & la noblesse. Le patriotisme le plus éclairé a pu seul conduire sa plume, & le porter à consacrer le peu de loisir que lui laissent les importantes fonctions de l'emploi dont il est revêtu, à l'examen d'une question essentielle au bonheur de sa patrie. Quoiqu'un travail pénible & assidu l'ait mis en état de la décider par la force & le nombre des preuves triomphantes qu'il a rassemblées, il a cru devoir se borner au titre modeste de *recherches*, tandis que la lecture de son ouvrage ne peut laisser absolument aucun doute sur l'existence, la réalité constamment reconnue, de l'indigénat helvétique en faveur de l'état pour lequel il le réclame. Quelqu'un dira peut-être, que l'on fait assez que les Neuchatelois sont Suisses & ont toujours été réputés tels. Mais dans une affaire aussi capitale, s'en tiendrait-on à des propos vagues, à quelques faits isolés qu'on peut alléguer au besoin ? conçoit-on généralement ceux qui sont les plus décisifs, & en doit-on moins de reconnaissance au digne magistrat qui a pris la peine de réunir sous un seul point de vue tout ce qui tend à procurer à ses compatriotes la

jouissance constante d'un tel bien ? D'ailleurs, n'y a-t-il pas quelquefois des tems & des circonstances qui donnent un nouveau mérite à des discussions de ce genre & qui invitent à s'en occuper, lorsqu'on est assez instruit pour le faire avec succès ?

L'auteur, dans une courte préface, indique les principales sources où il a puisé ; elles sont peu nombreuses, mais sûres & respectables : un mémoire composé en 1710 dans le même but ; quelques extraits heureusement conservés de l'ancienne chronique des chanoines de Neuchatel ; les annales de la principauté de Neuchatel & Vallangin, par M. le pasteur Boyve, revues & corrigées par M. le maire Boyve, pere de M. le chancelier, comme si ce nom était destiné à donner successivement des historographes à la patrie ; enfin les archives de l'état & de la ville de Neuchatel. Les matériaux que l'auteur en a tirés, devaient être travaillés de nouveau & arrangés systématiquement. Mais indépendamment de ces secours, il n'a point négligé de consulter les historiens de la Suisse, pour tout ce qui pouvait avoir quelque rapport à la matière qu'il traite, & il les cite souvent comme des autorités irréprochables. Cette préface est terminée par un vœu auquel tout bon citoyen doit applaudir. "Puisse cet ouvrage, dit M. Boyve,

contribuer à resserrer les liens sacrés de notre confédération helvétique, & à maintenir le précieux système qui fait notre bonheur & notre sûreté ! „

Un travail qui a pour but de rassembler une foule de faits & d'anecdotes, exigeait le plus grand ordre; aussi rien n'est plus méthodique que le plan général, placé immédiatement après la préface. Les preuves de l'inclusion de l'état de Neuchatel dans le corps helvétique, sont de trois genres.

1°. *Preuves géographiques*, tirées de la situation du pays & de sa capitale, de la décision de tous les géographes, des mœurs, du génie, des inclinations, des loix & coutumes de ses habitans, &c.

2°. *Preuves politiques*, les alliances & combourgeoisies de Neuchatel avec les Suisses, leur ancienneté, leur intimité, leur perpétuité; la participation de cet état aux alliances étrangères, dans lesquelles le corps helvétique est entré, de même qu'aux intérêts politiques & communs à toute la nation, &c.

3°. *Preuves historiques*. La part qu'a eu l'état de Neuchatel à toutes les révolutions de l'Helvétie, aux guerres, aux exploits des Suisses, depuis l'époque de leur confédération; l'intérêt que la nation a pris aux affaires de cet état dans tous les tems, pour

y faire observer les résolutions, alliances & capitulations helvétiques ; le recours des Neuchatelois aux cantons, l'assistance qu'ils en ont reçue au besoin ; enfin la possession constante & immémoriale, où sont les Neuchatelois de tous les avantages attachés à la qualité de Suisses, tant au-dedans qu'au-dehors, &c.

Nous ne devons pas omettre que le texte de l'ouvrage est enrichi d'un grand nombre de notes, & que celles dont la longueur aurait trop coupé le fil du discours, ont été renvoyées à la fin du volume.

On sent aisément qu'un traité de ce genre, qui présente une multitude d'objets, où tout est également instructif, & qui par conséquent mérite d'être lu en entier, n'est pas susceptible d'une analyse suivie & raisonnée ; nous nous contenterons donc d'en extraire quelques morceaux qui suffiront pour inspirer à tout vrai patriote un vif desir de connaître l'ouvrage lui-même, & les détails importans qu'il renferme.

On fait que l'état de Neuchatel a des traités d'alliance & de combourgeoisie très-anciens avec quatre des principaux cantons ; que Berne sur-tout a paru prendre dans tous les tems un intérêt particulier à son bien-être ; qu'il existe des actes de ce genre entre ce canton d'une part, & de l'autre les comtes

de Neuchatel , la bourgeoisie de Neuchatel , les comtes de Vallangin , la bourgeoisie de Vallangin , la paroisse de S. Aubin , le chapitre de Neuchatel , & les anciens seigneurs de Colombier. Sur quoi M. Boyve observe avec raison , qu'il n'est point nécessaire d'être allié de tous les cantons pour être réputé membre du corps helvétique , qui ne s'est formé que successivement , puisque cette qualité n'a jamais été contestée à l'abbé de S. Gall , ni à la ville de ce nom , ni à celle de Bienne , quoique les uns & les autres soient dans le même cas que Neuchatel ; encore leur a-t-on accordé voix & séance dans les dietes , & cependant cette dernière ville ne forme pas une république absolument souveraine.

L'énumération que l'on trouve ici de toutes les alliances conclues à diverses époques , entre la couronne de France & le corps helvétique , établit invinciblement que l'état de Neuchatel y a toujours été compris , soit d'une manière expresse , soit sous la dénomination générale d'alliés & de confédérés des Suisses. Le traité particulier , fait en 1657 entre le roi Louis XIV , & Henri duc de Longueville , en qualité de prince souverain de Neuchatel & Vallangin , en fournit une nouvelle preuve. Il est très-remarquable que tout ce qu'il contient d'avantageux pour ce

petit état , quant à son indigénat helvétique , a été confirmé par le roi Louis XV , qui en 1724 rendit une déclaration portant “ que S. M. T. C. s’engageait non - seulement à consentir à l’insertion de la principauté de Neuchatel & Vallangin dans le renouvellement des alliances qu’elle pourrait dans la suite faire avec les autres états du louable corps helvétique , mais aussi à ne faire aucun renouvellement desdites alliances que ledit état n’y fût compris. „

Mais la partie la plus curieuse & la plus étendue de l’ouvrage de M. Boyve , est celle qui contient les preuves historiques. On est étonné de la multitude des faits qui s’y trouvent rassemblés. Ce sont les annales militaires des Neuchatelois. Leur bravoure , leur zèle pour la défense de la commune patrie y éclatent de la manière la plus glorieuse , & vérifient la déclaration des cantons , *que Neuchatel avait dans tous les tems participé au bien & au mal de la nation.* En effet , on voit que dès le tems où l’état de Neuchatel eut fait alliance , & acquis une bourgeoisie avec Berne en particulier , jamais ce canton n’a eu de guerre à soutenir , ou même à craindre , sans l’appeler à son secours. C’est ainsi qu’en 1417 , le comte Conrad de Neuchatel marcha lui-même à la tête de sa bannière , & la ville de Neuchatel fournit la

ienne particuliere, lors de la conquête de l'Argew & de la prise d'Arau, Bruck, Zofingue & Aarboug. Sur quoi Jonas Boyve observe dans ses annales, que Berne paya en argent les secours reçus de Soleure & de Bienne : *mais que ni le prince, ni la ville de Neuchatel ne reçurent rien, parce qu'on les regardait comme bourgeois de Berne.*

Dans l'impossibilité où nous sommes de faire ici un choix, nous nous bornerons à une seule observation. Quoique l'état de Neuchatel n'ait ni voix ni séance dans les dietes helvétiques, ses députés ont été cependant invités, & ont assisté en différens tems à des assemblées de cette nature, dans l'une desquelles il s'éleva une dispute sur la préséance entr'eux & ceux de Geneve, qui, en qualité de représentans d'une république souveraine, prétendaient avoir le pas sur des députés d'un gouvernement subordonné ; & cette contestation ne fut décidée en faveur de ceux-ci, que par une déclaration de S. M. Frédéric - Guillaume roi de Prusse, portant " qu'il avait remis & donné à son gouverneur & conseil d'état de Neuchatel & Vallangin, un plein pouvoir d'expédier des députés en son plus haut nom, lorsqu'il s'agissait d'affaires concernant lesdits pays, item de les munir de pleins pouvoirs & instructions nécessaires, comme aussi de let-

tres de créance, que S. M. entendait devoir être considérées autant que si elles émanaient immédiatement d'elle-même en sa qualité de souverain de Neuchatel & Valangin, &c. „ Aussi le conseil d'état affirmait-il qu'il avait quant à la nomination & l'envoi des députés, le même pouvoir que dans les autres occasions où il s'agissait de satisfaire aux engagements & aux alliances de la souveraineté, qui est toujours censée résider dans le pays de Neuchatel.

L'ouvrage de M. Boyve est terminé par la déclaration suivante, tirée d'un mémoire composé par M. Samuel Pury, conseiller d'état, & présenté au ministre des affaires étrangères de France en 1715.

“ Sous les maisons de Frybourg & de Bade, les Neuchatelois ne furent pas Allemands. Sous celle de Longueville, ils n'ont pas été Français. Sous l'auguste maison de Prusse, ils ne sont pas Prussiens. Les Neuchatelois ont toujours été Suisses & continueront de l'être aussi long-tems que le corps helvétique conservera son intégrité. „

Passons maintenant aux notes historiques qui, comme nous l'avons dit, sont rassemblées à la fin de ce volume. Les chanoines de la collégiale de Neuchatel, seuls lettrés peut-être dans ces tems d'ignorance, tenaient registre de tout ce qui se passait d'import-

tant, suivant la coutume des gens d'église d'alors, & se succédaient les uns aux autres dans ces fonctions. Leur chronique formait un volume in-folio, conservé précieusement depuis la réformation; il périt dans l'incendie de 1714. Mais heureusement pour la postérité, il avait été auparavant confié à un magistrat respectable, jurisconsulte célèbre & homme d'état, que M. Boyve n'a pas eu la liberté de nommer, mais que chacun reconnaîtra aisément à ces traits, qui avant que de rendre ce manuscrit précieux, prit la peine d'en extraire les morceaux les plus intéressans, dont on est uniquement redevable à ses soins patriotiques. Nous croyons ne pas pouvoir nous dispenser d'en présenter ici quelques-uns à nos lecteurs, tant à cause des détails qu'ils renferment, que pour la naïveté & l'énergie du style dans lequel ils sont écrits; persuadés que leur longueur même en augmentera le mérite, bien loin d'exciter l'ennui & le dégoût.

En 1425, le comte Jean & la ville de Neuchatel joignirent leurs bannieres à celles de Berne & de Soleure, en faveur des cantons de Schwitz, Ury & Undervald, que le duc de Milan molestait. Voici comment le chroniqueur du chapitre raconte cet événement..

« Ledit seigneur comte Jehan estant possoulé par la seigneurie de Berne & ville de Solloure, leur bailley ayde par hommes d'armes en vertu de la comborgeoisie, tut & ensi que estoit costoumier faire & se portey son bening sire pere Conraud cui Dieu pardoint; remonstrant les dictés de Berne & Solloure, comme quoy le douc de Milan contemnant toutes joustices & raisons, sans vouloir se desportey de ses invasions & meprisemens à l'endroit de ceulx de Suits Uri & Unterval: partant besoingnait que tous lealx comborgeois amez & partisseurs des ligues & confraternaiges prestassent mains & force; tant & si long que le dict douc restaublit & rempollit les dictés de Suits: prestement a forni le seigneur comte Jehan sa bandeyre, aussi les borgeois à ce semblablement exhortey; si que nos dictés gens de guerre ensemble ceulx de Solloure, Berne & autres gambadirent par de là le Valis & monts blancs; & comportoit ycelle bande feix voir octe mill, porchassant & depiefcant de ça de là les domizels & gens d'armes dou douc; si que vaulx & chastels mies fourent prins & sangnés: ce oyant & vedant le cauteleux sire, & que tems prou ne avoit de enchevilleh nouvelles praticques & des lealtés, fout contrainct bramey misericorde, mesmement bailley ugne charée de florins

biens doubles & testons, & de prime se desportey des terres & droictures que il avoit mechamment invadi : en après quoy retournerent les liguees par deca ung chacung en son heritaige : prou trepassirent la des nostres, aussi dou Vul de Reul, & ne a volou M. de Valengin les noumerer. „

Dans la campagne de 1444, cinquante Neuchatelois d'élite firent partie du secours que les confédérés envoyèrent à Bâle, & mêlerent leur sang à celui des autres Suisses à la fameuse journée de S. Jacques. Sur quoi la chronique rapporte cette anecdote très-remarquable :

Deux chanoines de Neuchatel, nommés Antoine de Chauvirey & Henri Purry de Rive, se trouvant alors au concile de Bâle, pour affaires qui intéressaient leur chapitre, se hâterent de les terminer à l'approche du dauphin de France, & de s'en revenir chez eux. Vers le soir de leur première journée ils rencontrèrent ce fameux bataillon de seize cents Suisses, détaché du camp des confédérés avec ordre de se jeter dans Bâle à tout prix : Henri Purry était l'historiographe du chapitre : voici comment il rapporte cette rencontre dans la chronique canoniale susmentionnée : “ Grandement esbahis & marris fuimes nous, trouvant ycelle bande tant petete, au demourant joyeuse

& advenante ; oncques ne se vid juvenesse plus merueilleusement belle & accorte : des nostres estoient la cinquante sous ordonnance de Albert de Tisot vaillant chevalier , nous témoignant force aise & contentement de notre improvise advenue : de ce advisey tout dabord aulcung des principaux des ligues yceulx nous requirrent leur bailler devisement des choses à nous cognues à l'endroit de Basle : sur ce leur remontrames, que *l'ost* [\*] du dauphin comportoit vingt-cinq voir trente mille Armaignacs champoyants & spoliants monts & vaulx par alentour la ville & circouit d'ycelle, & sembloit ugne entreprinse non humaine de voloir avecque si petet reconfort gaigner les portes à l'encontre de telle épevantable moultitoude : ung des dits signeurs des ligues (& sembloit yceluy chevalier par grave & foupperbe prestance avoir auctoritey) respondit : si fault il que ainsi soit fait demain , & ne povant rompre à la force les dicts empêchements, nous baillerons nos ames à Dieu & nos corps aux Armaignacs. »

Dans le petit nombre de ceux qui échapperent à cette sanglante bataille, se trouva un bourgeois de Neuchatel, « qui, dit la chronique, ayant été reconnu fan de corps,

---

[\*] L'armée.

non feris, ne mortris, a été ledit Jehan Fèvre moult onni, & déjetté de toulz, comme vilain & déleal, debvant bien plutôt aller lui aussi de vie à trépassement, que de laisser les bandieres des ligues ensemble ses braves compagnons & freres occis. »

Mais le fragment le plus intéressant de la chronique en question, est celui qui traite de la guerre des Suisses contre Charles, duc de Bourgogne. On ne sera point surpris que nous l'inférons ici en entier, si l'on considère qu'il n'est point encore connu, puisqu'il n'a existé jusqu'à présent qu'en manuscrit, qu'on y trouve des détails qui ne sont point ailleurs, que son authenticité ne saurait être contestée, & qu'enfin les faits qu'il contient prouvent mieux que tout ce qu'on pourrait dire, non-seulement la part essentielle qu'eurent les Neuchatelois dans les glorieux succès de la nation, mais encore que leur pays supporta la plus grande partie du poids de cette guerre. Voici donc ce que porte ce fragment précieux :

« A grandes chevauchées venait le duc Charle avecque moult gens d'armes de pied & de cheval, espendant la terreur au loing par son ost [\*] innumerable; la estoient cinquante mill voir plus, hommes de guerre

---

[\*] Armée.

de toutes langues & contrées, force canons & autres engins de nouvelle facture, pavillons! & accoustrements tous reluisants d'or, & grande bande de valets, marchands, & filles de joyeux amour. Semblable multitude bruyoit de loing, & bailloit epevaument és confins. De tout quoy bien advisés les seigneurs des ligues tost ordonnèrent deux cents hommes d'armes & cent de Solleure, à celle fin reconforter la ville de Neufchastel & tenir dedans. Ceulx de la Bonneville, Biel, Serlier & Landeron arrivés en haste furent ordonnés à la garde de la tour Bayard, où faisoit beau voir accourir pareillement tous les hommes forts & gens de bien de la comté; aussi ceulx de M. de Valengin. Les archers de Rhetelin & autres pays de notre sire de vers le Rhin, partie se logerent au chastel de Theile & en la ville de Landeron, partie furent meis & embusqués à la roche de S. Sulpy & en celle de la *Cuffeta*. [\*] Bonne garde ainsi faicte & ordonnée apparoit l'avant bataille des Bourguignons, *cuidant* [\*\*] descendre par la tour Bayard, & criant aux nostres de retrayer la chaine & bailler pas-

---

[\*] La Clufette, passage entre Neuchatel & le Val-de-Travers.

[\*\*] Croyant.

faige, sinon tous pendus feroient. A telle sermonce ne fut respondu que à grands coups d'arquebuzaides ; tant & si bien furent frotés les plus curieux & hardis Bourguignons, que tous virerent doz. Le comte Rodolf, bien que il eut prins demeure en la ville de Berne, alloit & venoit, se treuvant cy & là où besoing estoit, & ne faillit d'apparoir, incontinent après la nouvelle, que la tour Bayard estoit assaillie, ayant *avecque* [\*] luy les archers du Rheutelin qui tenoient le pont de Theile & Landeron : arrivés dedans la ville la nuict, les dictés archers forains presterent serment, tout ainsi que ja avoient faict les aultres, *de se comporter fidèlement envers messieurs des ligues* ; & furent conduicts & logés à Boudry & Rochefort. Sur ce le grand duc Charle voyant le passaige de la tour Bayard clos aux siens, chemina sur Jouxgne, & posa son ost devant Grandson ; là où par vanitude & superbie fit monstre de ses puissances & richesses si grandes que pareilles ne furent *oncques* [\*\*] par deça. Les seigneurs des ligues & alliances avoient *oste cent* [\*\*\*] des leurs dedans la chétive Grandson, enjoint à iceux

---

[\*] Avec.

[\*\*] Jamais.

[\*\*\*] Huit cents.

de la tenir & défendre à oultrance, à quoy ne faillirent. Assaults un dessus l'autre, tours & murailles ja depieçées ne peuvent abastre le courage des assaillis; ains se ruent-ils comme lions de jour de nuict dessus les assaillans, espérant après Dieu en la prompte assistance des liguees. De vrais trois-cents de Berne, aussi des nostres bien cent, bourgeois & aultres du lac, résolvant porter ayde aussi provisionnement aux freres de Grandson, parassemblerent force battaux à Neufchastel; & partement ordonné pour l'heure de vespres, tous se ébattoient d'entrer, nul ne vouloit estre le dernier. Mais possible ne fut de tendre mains ne nourriture aux pauvres assaillis ja retrayés dedans le chastel; & les nostres ne treuvant que brandons & fumée en la ville & Bourguignons mill & mill deça dela en bonne garde, si furent contraincts de revenir gemissants. Le duc Charle desireux de passer oultre, se courrouxe, jurant en sa coustume par S. George, si incontinente tradition ne se faict, pendus seront ces vilains: ceulx du dedans respondent, que portes ne portettes appertes ne seront sans exprès voloir de messieurs des alliances. Le Bourguignon oyant ce, requiert de paix les assaillis par traitreuse faintize, leur promestant vies & bagues saulves: ceulx cy décrus plus de

moitié

moitié par tant d'affaults & bateries, nuls reconforts ne aparaiſſants, & la nourriture non loing de défailir, baillent créance à la foy & parole du Bourguignon, & viennent en toute ſimpleſſe devers luy, qui par horrible méchanceté faiçt pendre ces gens de bien, aimant mieux conquetter par abjecte trumperie que ſelon Dieu & raiſon. Le ſuſdict duc ayant ainſi parachevé ſa beſongne de Grandſon par perfides instruments ſans nulle vergongne, réſolvit d'invalir Neufchattel & faire rage en la comté, *par vindication des bons traitements; grandes amitiés & bourgeoisies de noſtre ſire comte Rodolf envers meſſieurs des liguez & alliances*: toutes leſquelles particulieres choſes ont été récitées à pluſieurs de nous du chapitre de Noſtre-Dame par le comte Philippe noſtre tant cher ſeigneur fils, compagnon d'armes du duc de Bourgongne & teſmoing bon-gré maugré, préſent à tout ce que deſſus. Du premier coup tomba le chateſt de Valmarcus par ſurpriſe és mains du Bourguignon; dequoi promptement adviſé le comte Rodolf manda les archers de Rheutelin & partie des noſtres pour garder *Pontareuſe*; [\*] tous les aultres de la comté furent meis dedans Boudry & tout le long d'Areuſe

---

[\*] Poſte qui domine Boudry.

à la rive deçà pareillement ceulx de Valengin & Landeron : ne fault obmettre sept grosses bateaulées de gens de bien venants de Vully, Cerlier & Bonneville, auxquels dicts bons enfans arrivés devant Neufchastel furent faicts régals par les bourgeois ; & incontinent deux chevaliers des ligues ensemble des notables conseillers de la ville & aultres firent conduicte des dictes barques droict à l'abbaye de Bevaix ; partie se logerent là, partie à *Chastelard*, [\*] Cortailoud & Portareuse. Sur ces entrefaictes les alliances cuidants porter ayde & délivrance aux leurs de Grandson, arrivent à Neufchastel à grands faults avecque chants d'allégresse & fourmidable fuite ( seize mill disoit l'un, vingt mill disoit l'autre ) tous hommes de martials corpsages, faisants peur & pourtant plaisir à voir. Incontinent informés par nos gens de la déléalté & cruauté du duc & misérable condition des braves de Grandson ( icelle nouvelle allant de bouche en bouche du premier au dernier ) les dicts messieurs des ligues temoingnerent courroux si furieux, que dire ne se peut, reniant jurant tous ( chevaliers & aultres ) que vengés seroient leurs freres par sang & vie sans nul repis ; ne volurent pas ainsi perdre tems à se

---

[\*] Ancien château entre Bevaix & le lac.

nourrir ne délasser en la ville , ains du même pied allerent se loger en Auvernié , Corcelle , Cormondreche , Bosle , Colombier , Boudry , Cortailloudz , Bevaix & lieugx voisins , aydés & festoyés tant & tant en la comté ; suivit la bandiere de la ville avecque ceulx là des bourgeois restés ( les plus dispos estant jà sur l'Areuse & Boudry , là où se adjoingnirent ). Et le jour après , assavoir le second jour de mars veille des brandons , se parafsemblerent en belliqueuse ordonnance messieurs des ligues avant soleil en la plaine entre Boudry & Bevaix , resolvant de courre sus au Bourguignon , sans plus attendre les bandieres de Zurich & gens de cheval tard & non encore venus à Neufchastel. D'autre part & en la mesme heure le duc Charle avançoit à grand bruit de trompes & clairons. Ceulx de Sultz , Thoun & autres ( desquels ne peut-on facilement se ramentevoir le nom ) gagnent chemin par dessus Valmarcus. *Les bandieres de Solleure , Berne , Lucerne , Fribourg , celle de Neufchastel comportant trois cents bourgeois & plus , aussi celle du Landeron & les hommes royés [ \* ]*

---

[ \* ] Les *hommes royés* étaient des gens personnellement attachés au service militaire du souverain , à raison des bienfaits & privileges dont il les avait distingués de ses autres sujets ,

*de M. de Valengin tirent des droict de plan :* Ceulx de Sibetal , Underwal , Morat , Bièl & autres tiennent *l'uberre* [\*] jusques à la rive du lac. Toft apparoissent devant les batailles des ligues les gens d'armes Bourguignons superbement accoustrés ; là se treuve le duc avec ses plus amés chevaliers : toft font chargés , toft font frottés & déjettés dessus les chartreux de la Lance. En après ce coup les ligues descouvrant toute la formilliere des Bourguignons proche Concise , font planter en terre piques & bandieres , & par commun accord à genoulx requierent sabueur du Dieu fort. Le duc voyant ce jeu , jure disant *par S. Georges ces canailles crient marcy. Gens des canons , feux sur ces vilains.* Toutes & telles paroles ne lui servent de rien : les ligues comme gresle se ruent dessus les siens , taillant, despiefçant deçà delà tous ces beaux galants ; tant & si bien font déconfits en

---

qui, selon l'ancien systéme féodal de Bourgogne, étaient tous censés de main-morte. Qui *benignitatis regie gratia se suosque regi obligatos confitentur.* *Troisième des loix de Gondebaud transmises par Guillimann*, liv. II, chap. VIII, page 217 de son *histoire ancienne des Suisses*, intitulée de *rebus Helvetiorum*, édition de Fribourg, 1598.

[\*] Le côté du midi.

vaulx de route ces pauvres Bourguignons, que semblent ils fumée épandue par vent de bize. En ycelle mémorable journée messieurs des alliances ayant prins pour cris de guerre *Grandson, Grandson*, par souvenance des leurs là pendus traitreusement, doibt on *s'ébahir* [\*] de leur grande ire & facherie en voyant tant de vaillants compagnons cordés aux crenaux tout à l'entour du chastel : si furent ils incontinent décordés & portés en triumphel honneur un à un & couchés en terre avecque piques & armures bourguignonnes soubz chaicun d'yceux; puis es mesmes crenaux & lycols furent appendus des Bourguignons non vivants, *ains* [\*\*] ja occis és champs de la bataille. Le butin treuvé en l'ost ne peut estre escrit ne raconté; un chaicun en eut son soul, dequoy plusieurs se font faiçts commodes; toutesfois s'éjouissoient ils mieux en icelle bonne feste à treuver dagues & fers de piques que *baillais* [\*\*\*] & or loingtain (& de vray poroient torner à petit proufit voir à mal fortune toutes ycelles préciosités conquestées & non encore congnes és ligues, grandes mauvaisetés là proviendroient quand sim-

---

[\*] S'étonner.

[\*\*] Mais.

[\*\*\*] Joyaux,

plèfle seroit déjettée par argent). Toutes lesquelles dépouilles furent par après départies en la ville de *Nidoux* [\*] entre les bandieres de la bataille : *semblablement fut fait partaige des ustencilles de guerre & marques de victoire ; des quelles choses ceulx de Neufchastel gaignerent par espécial un beau pavillon ( en iceluy se treuvoit de l'or & de la pourpre plus que ne se vid oncques en toute la comté ) en oultre deux gros canons , une belle bandiere du Savoyard , une dicte de ceulx de Flandres , deux bossettes de pouldre , & force piques , pertuisaines , coulourines & autres engins ; le tout posé & montré en signe de publicque allégresse durant trois jours en la ville proche la rive du lac ; & statué fut , que par singuliere souvenance d'icelle journée & fortune , les bordes [ \*\* ] seroient hors mises par chascun en à parey jour : en même souvenance &*

---

[ \* ] Nidau.

[ \*\* ] Le mot de *bordes* doit signifier en ancien gaulois une réjouissance publique. D'autres le dérivent de ce que les rues étoient *bordées* de gens armés , qui faisoient des décharges de leurs mousquets ; ou de ce qui se passoit sur le lac , où les jeunes gens s'exerçoient , & se donnoient des *bordées* d'un bateau à l'autre. *Jonas Boyve , Dictionnaire mss. des antiquités Neuchateloises ,*

*mémoration furent auffi appointés les freres de l'arbaleste.* Or pour reparler plus oultre des faictz & dictz des seigneurs des ligues en après telles prouesses, *si ordonnerent la bandiere de Neufchastel* ensemble ceux de Sibetal, Vanguen & Landeron le jour après les brandons pour assaillir le chastel de Valmarcus; dedans lequel estoient maints Bourguignons voir aucuns chevaliers du conseil estroit du duc. Pareillement le sire comte Rodolf (demouré cois en la ville de Boudry avec bonne bande des siens à celle fin de bailler ayde & reconfort riere l'Areuse aux ligues, si mal fortune leur estoit advenue en la besongne de Grandson) meit hors auffy les compagnons de Boudry ensemble les Rheutelins à mesme fin de courre sur Valmarcus. Grandement ébahis & empeschés furent les dictz beaux chevaliers dedans le chastel, là où ne souloyent faire aultre que joyeux banquetz; & auroient tost été prins comme rats, si de fortune le fabvre pour cent florins ne les avoit meit hors en la nuict par la portette enbas la combe, puis par travers bois & ramées conduict devers Pontarly: pendant ycelle eschaippée avoient les dictz chevaliers par feintize laissé courre par-dedans le chastel les chevaulx, qui firent beaux jeux tout le tems, si que nos gens cuidoient à toute heure ouir la

bande sortir pour faire vaillantes faillies. Finalement au petit piquant du jour ceulx du Landeron les tous premiers avecque mortillons, escales & aultres engins, faulterent par travers tours & crenaux dedans le susdict chastel, criant *Grandson Grandson mort tue sortés paillards* : là nul ne respond, pour ce que là nul y a, hors meis la vielle gyfante du castellan ensemble un sien serviteur chenulx & vingt & deux chevaulx & pallefroix en bel accoustrément. Tant & si grande facherie tesmoingnerent les assailants, (ne treuvant là que vielx reliquaz en place de Bourguignons eschaippés) que ceulx de Landeron pour se bailler aise & contentement firent tost brandons du dict chastel, & là ne laisserent que cendres sur pierres. Délassement & repos prins quatre jours durant és champs de la bataille & paix baillée aux trépassés des deux parts, messieurs des alliances retournerent en leurs maisons que deçà que delà avecque grand bruiçt de guerre un chaicun fort joyeux; de ce quoy voulut estre oyant & voyant nostre sire comte, si s'advansa avecque grande compaignie proche la porte des dames, ensemble plutieurs du chapitre, desquels je Hugues de Pierre Altarien; [\*] & de plus loing que le dict

---

[\*] C'est le chanoine historiographe du chapitre.

seigneur Rodolf vid la bandiere de la ville es poings du banderet Varnoud , se print à rire d'aïse , esbastant ses mains , & criant paroles d'affection au dit sieur banderet : *or sça mon compère le bien revenu soyés , d'avantage force amitiés aux aultres compaignons ; desquels neuf seulement ( que Dieu absolve ) trépasserent par delà en bon somne. »*

( *La suite au Journal prochain.* )

III. *Eloge de M. Albert Haller , lu dans une assemblée publique de la société économique de Berne , le 25 mars 1778. Par M. V. B. Tscharner , du conseil souverain , & ancien baillif d'Aubonne. Berne , chez la société typographique , in-12.*

CET éloge composé en allemand , traduit en français & publié dans les deux langues , est un tribut que la société économique devoit à l'illustre président qu'elle vient de perdre & l'expression des justes regrets que ce triste événement lui cause. Le choix qu'elle a fait de M. Tscharner pour remplir solennellement un devoir si sacré , est pleinement justifié par le succès avec lequel il a traité son sujet. L'esprit & le cœur se sont réunis chez lui pour célébrer le mérite supérieur & les rares talens de ce grand homme , dont

le nom fera connu & respecté dans tous les tems. Ce que nous avons dit dans notre Journal de janvier, sur les détails de sa vie littéraire, ne nous permet pas d'y revenir aujourd'hui; quelque desir que nous eussions d'extraire quelques morceaux de cet excellent discours, ce serait l'affaiblir & nous répéter en quelque sorte; il doit d'ailleurs être lu dans son entier. Mais nous ne pouvons nous dispenser d'observer avec M. Tschanner, que ce qui caractérise, ce qui distingue M. Haller essentiellement, c'est l'assemblage, la réunion de deux qualités qu'il est infiniment rare de rencontrer dans un même sujet, que l'on serait même tenté de regarder comme incompatibles; une érudition immense, jointe à des talens supérieurs & très-variés. M. Haller était un savant du premier ordre, & en même tems un homme de génie, un philosophe. La botanique, l'anatomie, la physiologie en général, lui doivent un grand nombre de découvertes très-intéressantes. Une manière précise & plus lumineuse de classer les plantes, des connaissances plus exactes au sujet des monstres des prétendus géans & des animaux que l'on suppose hermaphrodites, un nouveau système sur la génération plus probable que tous les autres, mais sur-tout la manière supérieure dont il a traité, déve-

loppé l'important objet de l'irritabilité des fibres, à l'aide de laquelle & fondé sur un très-grand nombre d'expériences consonantes, il a donné une explication tres-simple du mouvement du cœur & de la circulation du sang, qui depuis si long-tems embarrassait les plus habiles physiologistes, & aidé même à se former une idée du jeu de toute la machine animale. Que l'on se rappelle maintenant que M. Haller fut homme d'état, employé souvent & toujours avec succès dans plusieurs affaires importantes, par le conseil souverain dont il fut membre; enfin qu'il joignait à de si vastes connaissances, à l'étude profonde des sciences les plus sérieuses, un talent distingué pour la poésie; & l'on conviendra que peu d'hommes ont été revêtus de dons aussi nombreux, aussi variés, & ont acquis autant de droits à l'immortalité.

Nous ne devons pas omettre que cet éloge a été prononcé dans la nouvelle galerie de la bibliothèque de Berne, sous les yeux d'une assemblée aussi nombreuse que distinguée, & que LL. EE. du sénat ont marqué leur approbation de cet acte par un décret du 28 mars, que nous allons transcrire.

« LL. EE. ayant entendu avec une entière satisfaction l'éloge de feu M. Haller, & donnant leur haute approbation à

à cet hommage public, rendu par la louable société économique à la mémoire de leur digne président, requierent par le présent décret S. E. M. l'avoyer régnant, de faire connaître au président actuel de la susdite société & au membre qui a prononcé cet éloge, le parfait contentement de L. L. E. E. de tout ce qui a été fait à cette occasion, pour honorer la mémoire d'un savant aussi distingué, à qui les connaissances étendues sur diverses sciences, ont acquis une célébrité si justement méritée, &c. »

---

*VI. Annonce des prix & primes proposés par la louable société économique de Berne, pour les années 1778 & 1779.*

**POUR 1778.** *Trois prix, chacun d'une médaille d'or de vingt ducats, sur les sujets suivans.*

1. *La meilleure analyse d'une ou de plusieurs eaux minérales de la Suisse, dont la salubrité soit déjà constatée par une longue expérience.* Outre l'analyse chymique de ces eaux, ce mémoire doit contenir leurs effets sur le corps humain, les différentes maladies dans lesquelles on peut les employer utilement, & la méthode la plus salutaire de s'en servir. Plus les mémoires seront fondés sur l'expérience même, & plus ils

auront droit de s'attendre à l'approbation de la société.

2. *Les moyens les plus avantageux d'entretenir & de réparer les chemins.*

3. *Le meilleur plan d'une école de filles de six jusqu'à quatorze ans.* Ce plan doit contenir les moyens les plus propres de former la jeunesse de ce sexe d'une manière convenable à sa vraie destination, & particulièrement être applicable aux mœurs & aux besoins de la capitale. Une école de cette nature, établie avec succès à Zurich & détaillée dans les éphémérides de l'humanité, fait espérer à la société que de pareils établissemens, quoique diversement modifiés par la diversité des circonstances, pourraient avantageusement être formés dans notre capitale.

Pour 1779. Leurs excellences du sénat ayant accordé une somme de 450 liv. de France à la société économique de cette ville, pour en former un prix à son choix, elle croit ne pouvoir mieux répondre aux intentions bienfaisantes d'un souverain également attentif aux biens des pauvres & libéral, qu'en cherchant les moyens d'améliorer la police concernant les pauvres des divers districts, autant qu'il sera possible. Elle décernera donc ce prix au mémoire où l'on aura démontré le plus complètement :

1. En quoi consistent les avantages & les défauts des établissemens principaux en faveur des pauvres des diverses villes & quartiers du canton de Berne. 2. Quel serait le moyen le plus efficace de remédier à l'oisiveté & à la mendicité qui en résulte ? 3. Quelle seroit la meilleure maniere de pourvoir aux besoins des pauvres malades âgés & estropiés ? 4. Comment pourrait-on obtenir de la maniere la moins onéreuse, les fonds nécessaires pour ces objets ?

Deux prix, chacun de quarante ducats, sur les sujets suivans. 1. Qu'est-ce qui a été écrit jusqu'ici sur l'histoire naturelle de la Suisse, & que reste-t-il encore à traiter sur cet objet ? Quels seraient les moyens d'y parvenir à une plus grande perfection, & d'en retirer le plus grand avantage possible pour le bien de la patrie ? A ces objets on desire que soit jointe une recherche critique, non des livres qui ont été écrits sur cette matiere, mais des parties différentes de l'histoire naturelle de notre pays, qui ont été jusqu'à présent découvertes & décrites.

2. Sur l'essai le plus complet d'une histoire raisonnée du commerce du canton. Une médaille d'or du poids de vingt ducats au meilleur traité sur l'état actuel de l'éducation des chevaux dans votre canton, sur ses défauts & les moyens les plus efficaces d'y remédier.

*Primes sur les plantations des mûriers.* Quatre primes, une de deux cents, une de cent, & deux de cinquante livres, à ceux qui prouveront avoir conservé en bon état la plus grande quantité de mûriers depuis le printems 1776, jusqu'au printems 1781.

*Primes sur la soie.* Quinze baches pour chaque dixaine de livres de coccons provenus de vers que les aspirans auront élevés eux-mêmes. Ceux qui voudront aspirer à ces primes, se feront inscrire à Vevay, chez M. le doyen Muret; à Morgès, chez M. Blanchenet de Trieste, qui ont bien voulu se charger de cette commission, & qui les informeront des intentions ultérieures de la société.

Les mémoires & les épreuves des aspirans au concours, seront adressées à M. le docteur Tribolet, secrétaire de la société. On avertit que toutes pieces signées, ou dont les auteurs n'auront point soigneusement écarté tout indice qui pourrait les faire connaître, de même que les échantillons incomplets dénués d'attestations de personnes publiques ou remis à tard, en un mot, ne satisfaisant point en plein aux conditions de l'annonce, seront mis de côté, sans être admis au concours.



V. *Lettre aux éditeurs.*

MESSIEURS , je vous prie très-instamment de faire inférer dans votre Journal la déclaration suivante :

“ L’auteur d’un ouvrage nouveau , *Über das interessanteste in der Schweiz* , m’a fait l’honneur de m’en dédier le second volume. Dans la dédicace , il dit que c’est à raison des secours que je lui ai fournis pour son ouvrage. Ce livre a , comme tous les autres , du bon & du mauvais. Je ne voudrais me charger ni de l’un ni de l’autre. Le vrai est , que le premier volume de cet ouvrage ayant paru , j’ai envoyé par un de mes correspondans des remarques copieuses sur ce volume à son auteur , & que ces remarques , selon que je puis le prouver par une lettre du 30 du mois passé , ne sont pas encore parvenues à leur destination. De manière que pas une ligne de ces deux volumes ne m’appartient.

J’ai l’honneur d’être, &c. HALLER , grand-taustier.

Berne , 21 juin 1778.





## TROI SIEME PARTIE.

## PIECES FUGITIVES.

- I. *Premier mémoire sur les hygrometres.  
Par M. Senebier, bibliothécaire de la  
république de Geneve.*

LE degré de perfection que la météorologie a acquis dans ce siècle, les usages qu'on retire des instrumens qu'elle emploie, ceux qu'on peut en espérer, sont bien propres à encourager les savans qui travaillent à perfectionner cette science & les instrumens dont elle se sert. Il n'y a peut-être point de parties dans la physique, qui offrent autant de difficultés, ni de recherches, qui aient fatigué aussi vainement ceux qui s'en sont occupés; mais si les obstacles arrêtent le génie, l'espérance d'un succès important lui donne des forces pour vaincre les difficultés; & le sentiment qu'il a d'avoir entrepris un ouvrage utile, peut le consoler d'avoir échoué.

Un des moyens les plus propres pour étendre la connaissance de la météorologie, c'est de soumettre les vapeurs contenues dans l'air à l'examen de l'observateur, & sur-tout

d'en déterminer la quantité avec exactitude. On cherche depuis long-tems la solution de ce problème ; on a inventé plusieurs instrumens dans cette vue : mais on a moins trouvé des mesures fidelles & comparables de l'*humidité*, que des signes plus ou moins prompts de son existence. On a eu des *hygroscopes*, & non des *hygrometres*. M. Deluc s'est élevé par son génie jusqu'à la partie la plus sublime de cette recherche, & il a eu des succès que personne n'avait eus avant lui. Je ne prétends pas à de si grandes choses, & je suis bien éloigné d'y prétendre. Je me propose d'offrir ici quelques idées que mes expériences & mes observations m'ont fait naître : je les présente avec confiance, parce que je suis assuré de leur exactitude.

Je ferai connaître dans ce mémoire, 1<sup>o</sup>. l'utilité & l'importance de ces recherches sur les hygrometres.

2<sup>o</sup>. J'indiquerai d'une manière générale les divers efforts des physiciens pour perfectionner cette partie de la physique.

3<sup>o</sup>. Je tâcherai sur-tout de montrer ce qu'il faut faire pour réussir dans la solution de ce problème.

4<sup>o</sup>. J'ouvrirai peut-être de nouvelles routes pour trouver de meilleurs hygrometres, & pour faciliter la construction & l'usage de ceux qu'on a employés jusqu'à présent.

5°. Enfin, je joindrai à tout ceci une lettre curieuse & importante sur cette matière, que M. le professeur de Sauffure m'a fait l'honneur de m'écrire.

J'annonce un second mémoire sur cette matière, il fera la partie théorique de l'hygrométrie, comme celui-ci en est la partie pratique. J'y parlerai des vapeurs, du rôle qu'elles jouent dans la météorologie, j'y donnerai peut-être quelque chose de plus précis sur l'évaporation. Ceci doit me dispenser d'entrer dans des détails préliminaires qui semblent d'abord nécessaires, & que je ne peux pas donner, parce qu'il m'importe de faire connaître auparavant les instrumens que j'ai employés pour faire mes expériences.

I. *Utilité & importance des recherches sur les hygrometres.*

1°. La météorologie devrait offrir une théorie exacte des effets que produisent les vapeurs répandues dans l'atmosphère; mais comme on ne peut douter que les vapeurs aqueuses n'y soient les plus considérables, il est clair que ce sont celles qu'il importe sur-tout de connaître: elles ne sauraient s'accroître, diminuer, souffrir quelque altération, sans changer l'état de l'atmosphère, sans influencer sur les phénomènes météorologiques, & par conséquent sans four-

nir des moyens pour les prévoir & peut-être pour pénétrer leurs causes.

2°. Il est impossible de trouver une théorie solide des mouvemens du barometre, si l'on ne connaît pas leur rapport avec la quantité des vapeurs contenues dans l'atmosphère ; c'est au moins ce que mes observations m'ont démontré.

3°. On ne peut consulter le thermometre avec sûreté, si l'on ne corrige pas ses indications par le moyen de l'hygrometre : l'évaporation étant une cause de refroidissement, il est évident que l'évaporation plus ou moins forte de l'humidité que l'air applique sur la boule du thermometre, doit faire varier les réponses de cet instrument. On rendra donc le thermometre plus exact, si l'on peut apprécier la quantité des vapeurs qui sont dans l'air & la quantité de leur évaporation.

4°. Je n'entrerai pas ici dans le détail des effets que les vapeurs produisent dans l'atmosphère par leur condensation ou leur dilatation ; par leur union ou leur séparation du fluide électrique, du phlogistique, de l'air fixe, par les vents, les pluies, les météores qu'elles excitent. Mais il est certain que les hygrometres éclairent ces phénomènes si mal connus & encore plus mal expliqués.

5°. L'usage des bons hygrometres donnera plus de solidité à la théorie des calculs barométriques pour la mesure des hauteurs ; il peut perfectionner la théorie des réfractions , & fournira des moyens plus exacts pour mesurer la vitesse du son & de son intensité.

6°. Cet instrument servira aux chymistes pour connaître l'état de leurs laboratoires & les momens les plus propres pour faire diverses opérations , ou pour répéter plusieurs expériences qui manquent quelquefois parce qu'on néglige cette attention.

7°. La médecine retirera sur-tout une utilité considérable des bons hygrometres : il n'y a aucune partie du corps humain qui ne soit affectée par l'humidité. Les nerfs , les muscles , les cartilages , les membranes , la peau , les vaisseaux , les os pompent l'humidité & changent d'état en raison de la quantité d'humidité dont ils se sont chargés : la tension , le relâchement varient dans les différentes parties du corps avec l'état de l'humidité de l'air ; & si les variations de la sécheresse & de l'humidité de l'air occasionnent des changemens considérables sur les personnes qui sont en santé , il n'est pas douteux qu'elles n'influent puissamment sur les malades & sur les événemens des maladies , sur-tout quand ces variations

contrarient les effets qu'on voudroit produire. Les connaissances hygrométriques pourroient donc fournir des moyens pour calculer la nature & la dose des médicamens qu'on veut employer.

8°. Les hygrometres serviront à l'agriculteur dans toutes les parties de l'économie rurale, mais sur-tout pour la conservation des denrées & pour la connaissance de la salubrité des lieux & des maisons que l'on veut habiter.

9°. On pourroit peut-être tirer quelque parti dans les arts, de la connaissance des révolutions diurnes & annuelles de l'humidité & de diverses observations qui y sont relatives; mais j'en ai dit assez pour ne laisser aucun doute sur l'utilité considérable que les sciences, la médecine, le commerce & les arts peuvent trouver dans l'usage des hygrometres perfectionnés.

## II. *Efforts inutiles des physiciens pour perfectionner l'hygrométrie.*

On sentit bientôt l'importance des bons hygrometres pour la perfection de la physique, & l'on a fait bien des efforts pour en trouver; mais on a presque toujours travaillé sans obtenir des succès bien marqués. Il ne fallait pas beaucoup d'attention pour observer l'altération que l'humidité causait à divers corps qui y étoient exposés; ces altérations fournirent l'idée des hygrometres.

Voici ce qu'on a observé dans les trois regnes.

I. Le regne minéral offre des corps sensibles aux impressions de l'humidité; telles sont les marcaffites que l'air seul peut vitrioliser, tels sont plusieurs métaux qui se rouillent quand ils sont exposés à l'air. On fait que le sel de tartre, l'huile de vitriol, le zinc corné, la terre foliée de tartre, la pierre à cautere, le foie de soufre attirent puissamment l'humidité. Ces corps sembleraient d'abord offrir autant d'hygrometres, ou feraient supposer qu'il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'attention dans leur emploi.

Mais les métaux me paraissent peu propres pour faire des hygrometres; il y en a sur lesquels l'humidité ne fait aucune impression; il y en a d'autres qu'elle dissout plus ou moins, & sur lesquels elle forme une rouille qui les garantit des atteintes ultérieures de l'air, ou du moins qui en diminue beaucoup l'influence. Enfin, l'action de l'air sur ces corps doit être assez longue pour être sensible; & les différences si grandes qu'il y a dans la nature des métaux qu'on emploierait, pourraient les rendre plus ou moins susceptibles des altérations de l'humidité.

Le sel de tartre, l'huile de vitriol, le zinc

corné, la terre foliée de tartre, la pierre à cauter, le foie de soufre offrent des moyens pour perfectionner l'hygrométrie, parce qu'ils attirent puissamment l'humidité; mais ils peuvent être extrêmement trompeurs, si on les emploie à cet usage, comme on a fait jusqu'à présent : car, 1°. si ces matières sont avides d'humidité, elles sont encore plus tenaces pour la conserver; 2°. quand ces matières sont chargées d'une certaine quantité d'humidité, elles ne suivent plus la même loi pour s'en charger d'une nouvelle; mais elles perdent une partie de leur faculté attirante, & cette diminution de leur force attirante n'est pas même assez régulière pour qu'on puisse aisément en tenir compte; 3°. ces matières agissent encore différemment suivant leur nature, suivant les procédés qu'on a suivis pour les produire, & suivant les précautions qu'on emploie lorsqu'on s'en sert. Elles sont, par exemple, avides d'eau en raison de leur pureté, de leur siccité & de la surface qu'elles offrent à l'air.

Enfin, je ne dois pas oublier un hygromètre de Muschembroek décrit dans les mémoires de l'institut de Bologne, & que l'ingénieur abbé Félix Fontana a perfectionné & dépeint dans un ouvrage destiné à faire connaître les beaux instrumens dont

il a enrichi le cabinet du grand-duc de Toscane : on le trouve traduit dans le journal de physique , tome IX ; & la peinture de l'hygrometre dont je parle , est dans le journal du mois de mars. Mais , 1°. cet instrument est d'un usage extrêmement difficile , & il suppose des précautions qu'il n'est pas toujours aisé de prendre. 2°. L'action du froid pour condenser les vapeurs , est certainement proportionnelle à la densité de l'atmosphère & à sa chaleur ; mais les loix de cette force dans les deux cas sont au moins peu régulières. 3°. La surface du cube de verre ou de crystal qu'on emploie ne peut être parfaitement polie , il y a une multitude de petits creux dont on ne peut déloger l'air ou l'eau qui les remplissent , il y a de même des élévations & des aspérités où les vapeurs ne peuvent s'accrocher. 4°. Le degré de froid qui se communiquera au verre sera difficilement le même lorsque les instrumens seront différens ; parce que des masses d'eau , qui sont différentes , se refroidissent & se réchauffent dans des tems différens , & parce que les différentes épaisseurs & densités des verres ou des cristaux augmenteront encore ces sources d'erreurs. 5°. Le linge dont on se sert pour essuyer le cube de verre , s'échauffe en l'essuyant , & il doit échauffer en même tems le verre : on comprend aisément qu'il faut

beaucoup de tems pour effuyer avec exactitude un corps aussi mouillé

II. Le regne végétal offre aux physiciens de nouveaux moyens pour faire des hygrometres.

Tous les bois sont plus ou moins altérés par l'humidité.

Les capsules de la graine de geranium, les barbes des épis d'avoine sauvage, celles de bled, d'orge, de seigle, les tuyaux des plantes graminées, l'éponge, le coton, les cordes de chanvre, de lin, de fil, ont fourni des matieres pour faire des hygrometres qui ont été plus ou moins sensibles, suivant la qualité de ces matieres, mais qui n'ont point été susceptibles d'une comparaison un peu exacte.

L'état des bois varie sans cesse relativement à leur faculté de se saisir de l'humidité, ou de la perdre : ces variétés sont surtout déterminées par leur âge, par la portion de l'arbre qu'on emploie, mais encore par le tems qui s'écoule depuis qu'on les a destinés à l'usage de l'hygrométrie. Le degré de leur sécheresse n'est jamais absolu, leur élasticité est constamment variable, & leur volume change toujours. De tous les bois, celui qui m'a paru le plus propre pour faire des hygrometres, c'est le jonc des Indes ; il y a plus d'homogénéité dans sa nature, plus de ressemblance dans les effets qu'il

produit, & assez de promptitude dans ses variations.

On fait précisément les mêmes observations sur les autres parties des végétaux; avec cette différence, que les plus minces sont d'abord moins affectées par ces défauts; mais comme en vieillissant elles se dessèchent beaucoup plus tôt & beaucoup plus, elles s'écartent aussi beaucoup plus & beaucoup plus vite de la règle qu'elles semblaient suivre d'abord en s'emparant de l'humidité & en la quittant.

Le coton & l'éponge se saisissent facilement de l'humidité, mais ils la retiennent avec force. L'évaporation se fait en raison des surfaces, & l'humidité pénètre le volume entier des corps; de sorte que, comme le volume du coton & de l'éponge doit être considérable relativement à la surface, quand on l'emploie pour ces instrumens, il faut un tems assez long pour les sécher ou les humecter; d'ailleurs, comme l'humidité augmente le volume de ces corps en les gonflant, & comme les variations de l'humidité s'estiment alors par les poids, il est clair que leur volume qui augmente, diminue leur pesanteur spécifique dans l'air. Je dois ajouter enfin qu'il est impossible de les mettre à l'abri de la poussière, qui en diminue beaucoup la sensibilité & qui en charge le poids.

Enfin, il me reste à parler des cordes de chanvre, de lin & de fil; mais j'ai observé 1°. qu'elles étaient trop épaisses & qu'il leur fallait beaucoup de tems pour se pénétrer d'humidité, ou pour la quitter; 2°. qu'il est extrêmement difficile ou presque impossible d'en trouver qui eussent une marche régulière & comparable; elles varient dans l'épaisseur, dans le degré de torsion, dans le nombre des cordons, dans la manière dont les cordons s'enchevêtrent les uns dans les autres, dans les embarras que cela donne à leurs mouvemens; elles varient encore par les matières qui forment les cordons, un seul brin trop ligneux gênerait l'effet total, par les nœuds qui se font lorsqu'on les tord, & il changerait leur marche. Il résulte de là, que les cordes de fil seraient peut-être les plus convenables; mais elles conservent presque toutes les causes de variétés que je viens d'indiquer. On pourrait faire un cordon particulier très-mince, en tordant légèrement & également un petit nombre de brins de chanvre ou de lin. Il est vrai que les hygromètres qu'on fait alors de cette manière sont moins irréguliers; mais leur régularité, si l'on peut leur donner cette qualité, n'a duré que quelques mois dans des hygromètres faits avec une douzaine & une douzaine & demie de

brins de chanvre ou de lin ; mais ces brins font encore d'une grosseur très-inégale , ils s'alterent beaucoup à l'air ; & lorsque leur marche est la plus comparable , elle ne l'est pas avec celle des hygrometres que j'ai lieu de croire les moins imparfaits. D'ailleurs , si le même cordon , fait de la maniere dont je viens de parler , fournit des hygrometres dont la marche n'est pas extrêmement irréguliere pendant cinq ou six mois , il est bien difficile d'en faire ensuite d'autres qui leur soient semblables.

III. Il me reste à parcourir le regne animal ; c'est celui qui a fourni le plus grand nombre de matieres propres à faire des hygrometres qui aient une durée assez longue & une précision assez exacte. Toutes les parties des animaux peuvent devenir des hygrometres , & elles ont toutes été employées dans ce but : comme elles sont plus ou moins criblées de pores & de vaisseaux , elles donnent passage à des liqueurs plus ou moins tenues , elles sont plus ou moins affectées par la présence ou l'absence de ces liqueurs , elles offrent à l'air & à l'humidité une surface plus grande pour agir sur elle. Outre cela , comme chaque animal de la même espece conserve une grande analogie avec les autres individus de son espece , il résulte que les hygrome-

tres tirés du regne animal doivent être plus uniformes. Il est vrai que toutes les matieres animales ne sont pas également propres à cet usage, & qu'elles peuvent devenir plus ou moins propres à l'hygrométrie par la préparation qu'on est forcé de leur faire subir. De sorte que les hygrometres tirés des parties animales qui paraissent d'abord comparables dans la théorie, perdent presque cet avantage quand on est sur le point de les employer.

On emploie les peaux & les intestins des animaux; mais ils se chargent quelquefois d'une si grande quantité d'eau, qu'elle en sort d'elle-même & qu'il n'est plus possible de la mesurer.

M. de Luc a fait des hygrometres avec de l'ivoire, on en trouve la description dans les *Transf. philos.* tome LXIII, seconde partie, & dans le *Journal de physique*, tome V. Cet instrument est un chef-d'œuvre d'invention & d'exécution; mais il a plusieurs défauts assez considérables. Je ne veux pas les analyser ici, parce que l'auteur philosophe de cet instrument les a trouvés assez considérables pour abandonner son invention, & pour lui en substituer une autre que je ne connais pas assez bien pour en parler. Mais, en supposant l'hygrometre de M. de Luc excellent, il avait un défaut

essentiel dans la difficulté de l'exécution, qui la rendait presque impossible à tout autre qu'à son auteur, qui est aussi adroit & patient, que plein de savoir & de génie.

Je devrais parler ici d'un hygrometre imaginé nouvellement par M. de Saussure, professeur en philosophie dans l'académie de Geneve; mais je renvoie à la cinquieme partie de ce mémoire, elle renferme une lettre qu'il m'a écrite, où ce grand observateur trace ses travaux hygrométriques, & où il les apprécie avec cette sévérité qu'il n'emploie jamais que pour lui.

### III. *Moyens à employer pour faire des hygrometres comparables.*

Tous les hygrometres sont sujets à des défauts qui naissent de la nature des matieres qu'on emploie pour les faire, & qui sont jusqu'à un certain point inevitables.

1°. Le défaut le plus considerable de tous les hygrometres, c'est qu'ils annoncent rarement avec exactitude l'humidité de l'air du tems pendant lequel on les observe, mais une combinaison particuliere de l'humidité de l'air dans le tems passé avec celle du présent. Je m'explique; un hygrometre passe comme l'air, du sec à l'humide; mais l'hygrometre ne cesse pas de se charger d'humidité, quoique l'humidité de l'air n'augmente plus; ce qui arrive parce que l'hu-

midité qui est dans l'air s'applique toujours à la surface de l'hygrometre, & s'ajoute à celle dont il était pénétré; l'humidité agit alors sur l'hygrometre, comme la pesanteur sur les graves; sa cause est toujours active; & quoique son énergie soit la même, ses effets croissent avec la répétition de ses impressions: comme l'humidité agit sur les modifications qu'elle a déjà produites dans le corps qui lui est exposé, il est clair qu'elle doit les augmenter, jusqu'à ce qu'elles soient les plus grandes possibles, ou qu'il y ait des raisons pour les affaiblir.

Il résulte de là, que quand l'humidité a été forte, elle peut diminuer sans empêcher l'hygrometre d'aller à l'humide; j'ai observé même qu'il faut qu'elle diminue d'une quantité assez grande pour rendre seulement l'hygrometre stationnaire.

Il faudrait que l'évaporation de l'humidité fût aussi prompte que son absorption, ce qui est absolument impossible, 1°. parce que dans un air humide & tranquille l'évaporation est très-faible quand l'humidité commence à diminuer; 2°. parce que cette évaporation se fait suivant les surfaces, & que l'huméfaction des hygrometres est comme les solidités; 3°. parce que l'action de l'humidité & de l'évaporation ne peut être instantanée; 4°. parce que l'évaporation est

est toujours en raison du vent, du poids de l'athmosphere, & de la chaleur de l'air.

2°. Un autre défaut, commun à tous les hygrometres, c'est que les corps avec lesquels on peut les faire, ne sont pas parfaitement élastiques, & par conséquent, qu'ils ne pourront pas reprendre exactement leur premier état, quand les causes qui les en ont tirés ne subsisteront plus, & revenir précisément à celui qu'elles leur avaient donné, quand elles agiront de nouveau.

3°. Toutes les matieres qu'on emploie pour les hygrometres sont en même tems plus ou moins thermometres; l'action du froid ou de la chaleur change la place de leurs parties, dérange les impressions de l'humidité sur elles; mais on n'a pas encore un résultat exact lorsqu'on est parvenu à séparer l'effet de la chaleur, de l'effet de l'humidité; la dilatation que la chaleur occasionne, le resserrement que le froid cause, changent encore les loix que l'impression seule de l'humidité devraient suivre, comme je m'en suis convaincu par diverses expériences.

4°. Enfin, l'air devant s'appliquer immédiatement sur l'hygrometre, il agira sur lui avec les parties salines qu'il renferme, & altérera sa nature en dissolvant quelques-unes de ses parties; la poussiere unie à l'hu-

midité y formera un vernis qui empêchera l'application immédiate de l'air. On ne pourra mouiller l'hygrometre avec de l'eau sans y occasionner des variations violentes, propres à changer la marche de l'hygrometre qui a été réglé ; on ne pourra le laver avec de l'esprit de vin, parce qu'il le raccorniroit.

Il résulte de ces considérations, que les corps les plus propres pour faire des hygrometres comparables seront 1°. très-minces, en observant pourtant que s'ils s'étaient trop amincis, ils seraient d'abord saturés d'eau, l'humeur coulerait & on ne pourrait la retenir ; 2°. ils seront aussi élastiques qu'il sera possible, afin de pouvoir se retrouver exactement dans les mêmes circonstances aux mêmes points ; 3°. il faudra sur-tout que, s'ils se faisaient avidement de l'humidité, ils puissent aussi facilement la laisser échapper ; 4°. il importe de pouvoir apprécier l'effet que la chaleur & le froid produisent sur eux ; 5°. on doit s'occuper des moyens les plus propres pour les garantir de la poussière, sans leur ôter la communication libre avec l'air extérieur ; 6°. enfin, il est indispensablement nécessaire que l'eau les pénètre sans les altérer.

( *La suite au Journal prochain.* )

II. *Lettres de Sophie, ou voyage de Memmel jusqu'en Saxe. Extrait de l'allemand. Suite.*

## L E T T R E L I.

*Sophie à madame E. Lundi 13 juillet.*

JE crois être née pour les changemens imprévus. Votre lettre du 6 arriva en même tems que celle de mon frere, qui est à Dantzic, & qui viendra me prendre ici le 8 du mois prochain. Vos ordres, ma chere maman, & le concours de ces circonstances m'ont décidée. Je volerai à Dresde; & quelle ne sera pas ma satisfaction d'avoir accompli votre dernier souhait! Ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai bien examiné votre paquet: il porte au moins vingt cachets: il doit contenir des papiers d'une bien grande importance, ou ma très-chere maman a eu quelque défiance de sa fidelle Sophie. Jugez vous-même de la rapidité avec laquelle je vais voyager! O que le 8 août n'est-il bientôt là!

C'est avec la joie la plus sincere que je découvrirais votre Charles, dans la personne du pasteur d'Haberstroh. Il s'appelle Edouard Gros; voilà tout ce que j'en fais. J'avais prié mademoiselle de N... de m'aider dans mes recherches. Il n'y avait que

mon attachement pour vous , qui pût me déterminer à demander cette grâce à une personne avec qui je ne voulais pas avoir de relation. L'air de réserve que l'on remarque bientôt dans M. Gros, l'aurait presque empêché de se charger de ma commission. Enfin elle lui écrivit ce billet.

« Vous avez montré tant de grandeur d'ame, monsieur, dans cette époque de votre vie, que vous avez bien voulu me raconter, que je ne suis probablement pas la première qui ait souhaité de savoir par quel degré vous avez pu parvenir à cette élévation. Peut-être ne refuserez-vous pas, à cause de l'innocence de nos intentions, de découvrir à mon amie & à moi les principaux événemens de votre vie. Si vous nous accordez cette grâce, je vous prie de me faire savoir le jour de votre visite. Et s'il vous faut d'autres motifs, j'ajouterai qu'une dame soupçonne d'être votre très-proche parente. Adieu. »

Voici la réponse. « J'ai senti votre insulte; mais j'ai le bonheur de pouvoir la mépriser. Et ce n'est pas ma faute, en vérité, si mon mépris tombe autant sur votre personne que sur votre insolent billet. Si la mendicante qui réclame le rare bonheur d'être proche parente d'Edouard Gros, ne se trouve pas, il faudra bien me résoudre à entendre

de sa bouche quelque nom d'affinité ; mais je saurai y répondre avec le mépris que la chose mérite. Elle n'y gagnera rien, & je ne puis rien perdre. Je fais que la noblesse a une dignité inhérente, qui ne se perd jamais ; comme le soleil qui fait briller ses rayons sur tout ce qui n'est pas absolument enseveli dans la boue, sans qu'il puisse perdre l'éclat qui lui est propre. Cependant je me fais un plaisir d'éloigner, au moyen de quelque argent, des humiliations qui ne sont pas réelles, mais que le peuple insensé envisage de cette manière. C'est pour cela que je joins ici dix ducats, qui surpasseront probablement l'attente de votre mendicante. Adieu. »

Que pensez-vous de cette pièce, ma chère maman ? Pardonnez ma supercherie. Le cachet portait de belles armoiries, & la signature *Adelaïde née noble de L....* [\*]. Par un méfentendu, le billet auquel celui-ci sert de réponse, était tombé, dans l'absence de M. Gros, entre les mains de son

---

[\*] M. le pasteur Gros avait épousé malgré lui, & par des motifs dignes d'une belle âme, une femme de condition, follement imbuë des privilèges de la noblesse. Tout cela est raconté dans quelques lettres de Sophie, qui n'ont pas encore été traduites.

épouse. Je la trouve si déplaisante, que je ne vous en parlerai pas davantage, puisque je ne manque pas d'autres objets à vous présenter.

Je crois vous avoir dit que le directeur de madame Vanberg devait souper ici samedi, & que la mere & la fille se proposaient de faire leur dévotion le lendemain. Il y a été; & je ne fais si je dois être plus étonnée de sa conduite que de celle d'Hortense. Elle entra dans la salle avec un air composé. La maniere pleine d'affection avec laquelle M. Domine l'accueillit, me fit comprendre que cet ecclésiastique doit être d'une extrême simplicité. Car qui ne fait combien les démonstrations extérieures sont équivoques pour apprécier les sentimens du cœur ?

Je ne vous rapporterai pas la conversation; ce ferait déshonorer la religion. Hortense employa toutes sortes de moyens pour tromper sa mere & son directeur : beaux sentimens, soupirs, larmes; tous ses discours annonçaient les élans de la plus sublime dévotion. Elle parla du prix d'un jour pareil à celui-ci avec la plus vive joie; elle déplora d'une maniere touchante l'impuissance de le célébrer dignement; elle reconnut l'insuffisance de la préparation la plus attentive. Il n'y avait que moi qui pût

découvrir avec horreur cette affreuse hypocrisie. Et je ne l'aurais pas apperçue, si je n'avais entendu les éclats révoltans d'une compagnie de joueurs, au milieu de laquelle Hortense avait passé la soirée.

Sa mere paraissait également étonnée & satisfaite; le bon ecclésiastique était transporté de joie. Hortense sortit après souper, & les cœurs des deux convives s'épanchèrent en démonstrations de joie. Je me tus; il aurait été cruel d'enlever à madame Vanberg une satisfaction qu'elle n'avait pas éprouvée depuis long-tems. Ils convinrent l'un & l'autre qu'Hortense n'avait jamais montré de si bonnes dispositions. Quoiqu'ils ne pussent pas comprendre le changement subit qui s'était fait, ils trouverent que rien n'était plus certain; & la tristesse qu'on avait observée en elle (ils donnaient ce nom à l'humeur chagrine que je vous ai décrite au naturel) était la preuve convaincante de cette révolution.

Le pasteur, homme d'ailleurs de très-bon sens, demanda la permission de passer ici une partie du jour suivant, pour fortifier son cœur (ce sont ses expressions) par une joie dont il avait besoin depuis si long-tems. Combien doit être pénible l'emploi d'un homme qui fait si avidement une pareille consolation! Quelle cruelle armer-

tume n'éprouvera-t-il pas, lorsque l'hypocrite ne pourra plus cacher les tristes dépouilles cachées dans *un sépulcre blanchi!* [\*] Je ne fais si un hypocrite n'est pas plus criminel qu'un scélérat qui ne se fait aucun scrupule de paraître par-tout tel qu'il est.

Hortense employa toute la journée du dimanche aussi mal que le jour précédent. Elle lut un roman français très-licentieux; elle alla voir sa sœur, pour se reconcilier avec elle. Comme elle était en présence de sa mere, elle lui tint les plus beaux discours; sa conduite à l'église édifia tous ceux qui en furent les témoins; moi-même j'en fus étonnée. A table elle célébra le bonheur d'une conscience pure; elle charma le bon M. Domine. Elle sortit, & alla — rejoindre la compagnie du jour précédent, chez une femme suspecte; elles se masquerent ensemble pour aller au bal, d'où je crains fort qu'elle ne soit revenue que ce matin. Je n'ai pas encore pu m'en instruire avec certitude. Ne suis-je pas dans l'obligation d'en avertir la mere?

Julie n'est pas encore en état de sortir. M. Domine l'a convaincue par des raisons

---

[\*] Sophie paraît ne s'être pas apperçue que cette expression est tirée de l'Écriture.

dont je n'avais jamais si bien senti la force, qu'il faut, s'il se peut, célébrer en public l'acte religieux auquel elle s'était préparée ; autrement , disait-il , on manque un des buts principaux de la communion. Je vous prie , ma chere maman , de me dire ce que vous pensez à ce sujet. Je me rappelle que dans une maladie dangereuse , vous renvoyâtes de communier jusqu'à votre guérison.

*Mardi 14 juillet.*

J'aurais bien des choses à vous dire. La scene a beaucoup changé ; je pourrais vous mander des événemens qui me paraissent plus importans que tout ce que je vous ai écrit jusqu'à présent. Madame Vanberg m'a annoncé le retour de M. Puff. Elle m'a dit sans détour , que son frere ne me pressera jamais avec trop d'importunité ; mais qu'il ne se retirera qu'après avoir tenté tous les moyens possibles. Elle ne paraît pas instruite de la lettre & du présent. Voici le billet qu'elle a reçu du voyageur.

« Dieu soit loué ! me voici près de Königsberg ; y viens-je par un vent contraire ? C'est une autre question. J'apporte quelque chose qui doit me servir auprès de ma chere ; -- j'allais ajouter épouse ; c'est un connoissement en bonne forme. Je n'en dis pas davantage. J'espere qu'elle se porte bien ,

cette aimable fille. Vous aurez sans doute parlé pour moi, ma chère sœur. Demain je serai auprès de vous de bon matin : heureux si c'est dans un moment favorable. »

Il est cinq heures du matin : je dois donc m'attendre à le voir arriver d'un moment à l'autre. Je ne fais ce qu'il veut dire avec son connoissement. Cet homme aurait-il été à Memmel ? A coup sûr, il aurait gâté une affaire qui ne vaut rien. C'est ce que je viens de dire à Julie. Devinez sa réponse. Elle a pris la porte, en me disant : *certainement vous êtes une ingratitude*. Je ne fais que faire des pensées contradictoires qui m'agitent. Mon cœur est dégagé de M. Lefs ; même quand je saurais qu'il m'aime & que je le reverrai un jour. Vous pouvez compter sur ce point. Mais je sens pour M. Puff quelque chose que je n'ose pas nommer éloignement ; car je rougirais de prononcer ce mot. Cependant... On m'interrompt. Adieu.

## L E T T R E L I I.

*La même à la même. Jeudi 16 juillet.*

A présent je n'oserai plus vous parler comme auparavant. O quelle lettre M. Puff m'a apportée de votre part ! Ainsi vous êtes entièrement de son côté. Serait-ce l'espérance de retrouver votre fils, qui vous fait

penfer que je dois prendre un parti qui décide de mon fort. Je n'ose pas vous dire que des pressentimens font bien équivoques , quelque singulier que soit réellement ce que vous me marquez à ce sujet [\*]. L'arrangement que vous avez pris est très-naturel. Si votre fils se retrouve , il doit hériter de votre fortune ; je n'ai pu lire fans la plus vive émotion les excuses que vous me faites. Je trouve deux autres raisons qui vous déterminent en faveur de M. Puff : d'un côté la tendresse maternelle que vous m'avez si bien prouvée , vous fait desirer de me voir établie : d'un autre côté les procédés généreux du cavalier vous ont enchantée. Car ce qu'Henriette me mande , m'apprend qu'il s'est montré singulier , mais toujours droit & digne d'une estime particulière. — Vous ajoutez cependant que vous ne voulez pas me contraindre ; mais vos conseils si pleins de force & de sensibilité , font réellement une contrainte. Je ne puis pas vous dire ce à quoi je me déterminerai ; mais je me fais un devoir de vous informer de tout ce qui se passera relativement à cette affaire.

A peine avais-je fermé ma dernière , que M. Puff m'apporta vos deux lettres. Il frappa

---

[\*] La lettre qui renfermait ces détails , n'a pas été publiée dans l'original.

à la porte ; & comme je criai *entrez*, il demanda depuis dehors, *êtes - vous habillée ?* J'allai le recevoir à la porte. Il s'inclina en rougissant , & me remit les deux lettres : *je me réjouis , ma chere , de vous revoir bien portante. J'ai été quelque part ; mais ne vous fâchez pas avant d'avoir lu tout ceci.*

« Je crains que votre voyage n'ait été inutile. . . .

Vous le *craignez ?* Ecoutez , je prends cela pour un bon signe. Vous *craignez* cela ? Mais nous en parlerons une autre fois. Lisez vos dépêches. Ma chere Julie , car elle était dans ma chambre , comment te trouves-tu ? Un mot ». — Il lui fit signe , & fortit avec elle.

Il est inutile de vous dire que le cœur me battait , que j'eus un grand mal de tête , &c. Je lus votre lettre plus d'une fois. — & je crus être assurée que M. Puff ne peut pas me rendre heureuse , parce que je ne crois pas pouvoir augmenter mon inclination pour lui. Son voyage à Memmel me déplaît. Je ne pense plus à M. Lefs : ce ferait une folie pitoyable , ou plutôt impardonnable ; mais je ne peux pas réprimer un sentiment involontaire qui me dit très-distinctement , que M. Puff ne peut point lui être comparé. C'est ce que je sentis plus vivement à chaque trait à sa louange , dont vos lettres sont remplies.

Lorsque j'entrai dans la salle à manger , M. Puff se leva du claveffin , où Hortense venait de jouer son morceau favori. Il l'accompagna de la voix , & il faut convenir que sa basse n'est point désagréable. Comme je ne puis pas aimer cet homme , je devrais dire qu'il chante détestablement ; car il faut bien se garder de trouver rien en lui de supportable. — Il me salua très-respectueusement , & il sortit après m'avoir dit à l'oreille , “ je n'ose pas rester à dîner ; il faut faire en sorte que vous' vous accoutumiez peu à peu à me voir. „ Je lui aurais volontiers répondu , si j'avais su que dire ; mais il aura pu remarquer que je suis bien éloignée de le mépriser.

Mad. Vanberg me comble de témoignages d'amitié. Elle aime tendrement son frere , & desire fort de pouvoir m'appeller sa sœur. Le procédé d'Hortense m'étonne ; elle se fait une violence extrême , pour paraître honnête envers moi.

\* \* \*

L'inquiétude qui m'agite ne me laisse pas la force d'écrire. Je puis maintenant expliquer la conduite amicale d'Hortense. M. Puff lui a parlé très-sérieusement ; il lui a déclaré que s'il y avait la moindre apparence qu'elle eût empêché en quelque maniere que ce fût son mariage avec moi , il ferait passer à Julie la

dot qu'il lui destinait. Si au contraire elle veut contribuer à son bonheur, il lui promet une superbe garniture de diamans. Julie, de qui je tiens ce détail, ajoute que ce motif peut tout sur l'esprit de sa sœur. Quoi qu'il en soit, le changement d'Hortense à mon égard semble venir du cœur. Elle me parle toujours avec un air d'attendrissement qui va jusqu'aux larmes. La raison de cela est entièrement cachée, comme celle de cette fausse dévotion qu'elle affecte. La poste va partir. Adieu, ma chère maman.

## L E T T R E L I I I.

*Henriette à Sophie.*

Bien vous soit, ma précieuse amie; votre fort est décidé. Si vous renvoyez M. Puff, je vous supplie de vouloir bien vous rappeler que je suis fille; car en vérité, cet homme mérite d'avoir une femme comme vous & moi espérons d'être. Je suis bien assurée que celle qui s'attachera à lui sera heureuse. Pour vous parler sans détour, mon enfant, l'une de nous deux doit avoir ce mari. En attendant, voici quelques détails sur son apparition.

Nous n'imaginions pas en effet, que cet homme eût fait voile de ce côté-ci. Mad. E. me racontait les circonstances dans lesquelles elle apprit à le connaître à Calais;

il vous dira tout cela lui-même ; & vous le trouverez fort intéressant , lorsqu'il vous racontera avec sa maniere simple & sans la moindre vanterie , ce qu'il fit pour un pauvre négociant qui se trouvait réduit à la misere. — “ Je mourrai tranquille , ajouta la bonne maman , si M. Puff est encore ce qu'il était , & si Sophie se décide à lui abandonner son sort. „ Tandis qu'elle parlait ainsi , nous vîmes paraître — non pas M. Puff , non pas M. Lefs. . . . . Sans se faire annoncer , sans frapper à la porte , les deux pieds en dedans , son chapeau pointu collé devant son estomac , sentant le goudron aussi fort que nos jolis messieurs sentent les parfums de Paris. . . . . vous devinez que ce personnage n'est autre que le mouffe Cornélis. . . . “ Le capitaine Puff envoie ce billet & fait ses complimens. „ — En parlant ainsi , il repoussait proprement le tapis de pied ; & pour ne pas le salir , il se plantait sur le parquet de marquetterie , tendant le bras aussi loin qu'il le pouvait , jusques à ce que je me levai pour aller prendre le billet. Nous le lûmes , pendant qu'il s'occupait à flatter Joli , comme un bon Hollandais. C'était un billet très-bien tourné , par lequel M. Puff demandait la permission de rendre ses devoirs à mad. E. J'eus ordre de l'inviter à diner. Lorsque je donnai le billet au mouffe , “ y est-il parlé du diner , me demanda-t-il ?

„ Oui.

„ Oh ! oh ! j'ai déjà préparé le dîner de mon maître ; d'ailleurs il n'est pas encore habillé ; mais il viendra. „

M. Puff vint environ midi, très - bien mis, sur-tout avec de fort beau linge. — En passant, Sophie, que prétendez-vous ? Il est bel homme, & je parle qu'il ne passe pas trente-cinq ans. Je ne vous dirai rien des premiers propos : outre ce qui se dit d'ordinaire en pareil cas, on parla des avantages d'une longue vie ; & ce qu'il dit là-dessus me prouva combien peu j'avais compris le sens de ce mot, *afin que tu sois heureux, & que tu vives longuement sur la terre.* Il me fit sa cour, en me présentant une prise d'excellent tabac d'Espagne. — Peut-être devrais-je vous taire ceci. — Mad. E. s'étant éloignée pour un instant, il profita de ce moment pour me dire confidemment : “ vous paraissez avoir du crédit auprès de mad. E. J'ai une faveur très - importante à obtenir d'elle. „

Je le regardai en fouriant.

“ Approuvez-vous ma requête, charmante enfant ? „

— “ Je pourrais vous faire compliment, si Sophie l'approuvait comme moi. „

“ Ne me flattez pas, ma belle demoiselle ; je ne suis point un de vos petits - maîtres doucereux.

doucereux. Je vais droit au fait, & prends tout pour argent comptant.

C'est ce que je veux, & je vous en prie. „

“ Voulez-vous donc ne m'être pas contraire ?

Jamais je n'opinerai contre vous : je voudrais que mon entremise pût être utile à l'un & à l'autre. „

“ A l'un & à l'autre ! cela est charmant ! ainsi vous m'appuierez auprès de mad. E. ?

Très-volontiers. „

“ Vous l'oublierez peut-être ? Ecoutez, „ continua-t-il en tirant une boîte d'or remplie de tabac d'Espagne. Je crois que vous aimez le Séville : vous seriez très-bonne, si vous consentiez à vous servir de cette boîte, afin de vous souvenir de moi.

Je pris un air composé, comme nous autres jeunes filles savons le prendre au besoin.

Il me fixa d'un air réfléchi. “ Ce que je fais peut fort bien n'être pas tout-à-fait européen ; mes mœurs sont un peu asiatiques ; mais mon intention est aussi droite que la vôtre peut l'être. „

Mon visage ne changea point.

“ Peut-être êtes-vous riche ; peut-être un peu obstinée : mais considérez donc, je vous prie, que de pareilles bagatelles ne font d'aucun prix. En parlant ainsi, il glissa la boîte

dans mon sac à ouvrage, — & mad. E. reparut.

Pendant le dîné, il parut pensif. Je m'étonne, dit-il enfin, que vous ne me demandiez pas des nouvelles de votre fille adoptive? Cela n'aurait conduit à une conversation dont le but fait toute ma cargaison. — ( Il est venu exprès. ) Mais nous voilà au point convenable, n'est-ce pas? „

“ Qu'est-ce que ma fille a répondu à votre lettre? demanda mad. E.

Rien, à mon grand regret. „

“ Que conjecturez-vous là-dessus?

Je ne fais aucune conjecture: elles inquiètent, elles trompent, ou du moins elles rendent timide. „

“ Permettez-moi de vous parler avec franchise.

Bravo! c'est ce que je désire. „

“ Je doute que Sophie. . .

Non pas moi, en vérité, non pas moi. Car j'espère que son cœur est libre. Je ne suis pas sans doute le meilleur, — mais on a plusieurs exemples, qu'une jeune personne n'épouse pas toujours le meilleur de ses contemporains. Elle n'a pas dit qu'elle eût quelque chose à objecter contre moi, ainsi ce qui lui déplaît ne doit pas être si extraordinaire. Je lui ai fait des offres qui n'ont rien de fort attrayant, mais que mille jeunes gens ne

peuvent ou ne veulent pas faire. — Mon tour d'esprit est simple, comme vous avez connu Puff; elle doit être assurée que je ferai toujours ce que je suis; & ce point est essentiel, ce me semble, quoique de mon côté ce soit une chose toute naturelle, & par-là même un devoir qui m'est imposé. J'ai quarante ans, j'avoue que cet âge pourrait ne pas lui convenir: cependant je n'objecte rien contre sa jeunesse. Ma famille est bonne; tous mes parens lui sont attachés. Elle ne regarde point à ma figure; elle est trop raisonnable pour cela; en général une jeune personne ne prend pas un mari pour son beau teint. Ma vocation fera celle que j'ai actuellement, aussi long-tems qu'elle voudra le permettre. — Mais je ne doute pas que la chere fille ne vous ait mandé tout cela. Au reste, dans une affaire qui est pour moi d'une extrême importance, j'implore avec ardeur la protection divine; & la confiance dont je suis animé, me donne de bonnes espérances. —

Pendant tout ce discours, il tenait sa cuiller pleine au-dessus de son assiette; & il commença alors à manger de bon appétit. Vous savez que mad. E. parle assez peu à table. Je m'engageai avec lui dans une conversation à laquelle la bonne maman prit part, contre mon attente. Il vous connaît si

bien , ma chere amie , il dit tant de bien de vous , & d'un ton si réfléchi , que je pus fenfiblement remarquer comment il gagna le cœur de madame E. Nous oubliâmes de manger , & nous nous levâmes de table plus tôt qu'à l'ordinaire.

En prenant le café , il ramena la conversation. « Ce ferait de votre part une marque de bonté , à laquelle je ferai très-fenfible , fi vous vouliez dès demain décider de mon fort. Votre âge , votre esprit , votre droiture me perfuadent que vous savez dès à préfent ce que vous voulez faire de votre ancien ami. Je voudrais fort repartir dès demain ; car je craindrais que cela ne me nuisit dans fon esprit , fi votre chere fille foupçonnait que j'ai follicité votre recommandation. Je fuis venu ici pour vous autrefois , & pour vous dire ce que je veux montrer que je fuis encore ce que j'étais faire pour elle. N'ai-je pas raifon ? Je fuis bien aifé d'ailleurs , que nous n'ayons pas été fans témoins. Je vous assure que je ne crois avoir acquis aucun droit par mon amour. Je ne ferai point furpris fi elle n'y répond pas ; mais tant qu'elle fera à Königsberg , je fuis obligé de ne pas perdre patience.

« Mais voulez-vous avoir la bonté de me dire comment votre inclination s'est formée ? »

« C'est l'unique queftion à laquelle je ne

Je n'aurais répondu. J'avais toujours pensé que l'amour n'est pas un objet digne des recherches d'un homme qui n'est pas né pour cela. Me trompé-je ? Comment ?

Peut-être. »

« Eh bien ! il y eut un combat entre ma raison & mon cœur ; ma tête fut trop échauffée pour que je pusse réfléchir & observer. J'étais là immobile, je regardais Sophie & j'éprouvais un sentiment inconnu, dont je jugerais comme l'aveugle des couleurs. N'est-il pas vrai ? Comment ? Cette jeune fille. . . . ( il toussa ), la jeune personne a de la piété. Diantre ! c'est ce que je n'avais observé dans aucune, excepté Julie. . . . Je me trompe ; encore une autre fois à Hambourg. Mais cela ne produisit pas l'amour ; c'était du respect, une forte d'inclination. Elle a de l'esprit, peut-être plus que je n'en voudrais ; cela fit naître le dévouement : elle a des manières, de là le plaisir de vivre avec elle. Ainsi ( il passa le cordon de la fenêtre autour de son col ) je me trouvai enlacé ; & si elle ne coupe pas elle-même la corde, je le ferai jusqu'à ce qu'elle soit hors de ma vue. Mais elle ne sortira pas aisément de ma pensée, en vérité non ; car ( il baissa les yeux en rougissant ) je l'aime avec passion. Si elle savait comme elle sera bien avec moi, j'espère qu'elle passerait sur bien des défauts ; elle

consentirait à accepter tout le bonheur qui peut dépendre de moi. Mais je parle trop ; parlez maintenant aussi.

Je vois, mon cher monsieur Puff, que ma fille peut être heureuse si elle veut ; & je desirer ardemment d'être témoin de son bonheur. Jugez maintenant vous-même, si je vous serai contraire. »

« Je dois ici vous baiser la main, quoique je m'y prenne un peu gauchement, — peut-être sera-ce la première fois en ma vie. Mais ne voulez-vous pas me donner quelques lignes à emporter ?

Je ne puis faire écrire que ce que. . . . . »

« Et que demanderais-je de plus ? Comment ? Écrivez ce que vous venez de dire. Je n'en veux pas davantage. Si cela ne fait aucune impression, Sophie pense autrement que sa maman, qui doit être son modèle : — & si cela est, ce n'est pas la faute de la pauvre enfant. Il dit cela avec un attendrissement dont vous auriez été charmée.

Quel est donc, dit mad. E., l'obstacle qui vous a été contraire jusqu'à présent ?

Je l'ignore ; car — il peut lui en coûter beaucoup de le taire : mais elle le tait. Elle dit qu'elle ne veut pas encore se marier ; mais elle le dit de manière que l'on voit bien qu'elle sent qu'une femme raisonnable ne doit pas parler ainsi. Comment ? Car au fond ce n'est rien dire. »

« Mais que soupçonnez-vous ?

Je ne me permets aucune conjecture ; car. . . . mais je crois avoir déjà dit cela. Oui, je l'ai dit. »

« Savez-vous si son cœur est libre ?

« Supposez qu'elle aimât quelqu'un. Si elle le sait, elle est par-là même assurée qu'elle ne devrait pas aimer ce quelqu'un. Et elle est trop bonne fille. Dieu ne permettra pas qu'elle épouse un homme qu'elle ne devrait pas aimer. » Il dit cela avec force, & en levant le doigt. Je craignis qu'il ne fût quelque chose de M. Lefs. Quelques questions que je fis de loin, me tranquillifèrent. Mais je vous conjure, ma chère, de bien peser cette dernière phrase.

Je me levai, pour aller à un bal où j'étais engagée. Il ne voulut pas rester. « Je crois aller plus sûrement à mon but, si je puis vous prendre à témoin que je n'ai fait usage à Memmel d'aucun artifice. Me permettez-vous, madame, de partir aujourd'hui ? Je retourne à bord de ce pas, vous laissant le soin d'écrire par la poste. »

Il se laissa déterminer à revenir le lendemain. Il m'a paru plus sérieux que le jour précédent. « Vous fâcheriez-vous, m'a-t-il dit, si je vous faisais une question un peu indiscrete ? »

« Non; mais je n'en attends point de vous. »

« Comment donc, Puff? Cependant je la ferai. D'où concluez-vous hier que Sophie n'est pas libre?

« Elle est très-certainement libre ».

« Bon! cela suffit. Pas un mot davantage. Si cette affaire vient de toi (en levant les yeux au ciel), conduis-la à une heureuse fin. Si elle ne vient pas de toi, veuille la détourner. »

Il nous raconta plusieurs anecdotes qui vous concernent; nous lui demandâmes entr'autres les circonstances de votre arrivée à Königsberg. Il nous dit cela en hollandais, d'une manière si comique, que nous eûmes la plus haute opinion de son esprit. En sortant, il nous déclara, sans qu'on lui en fit l'ouverture, que si le voyage de Saxe était nécessaire, il ne s'y opposerait point. Je vous en parlerai plus en détail.

Je suis très-fatiguée d'écrire, & j'aurais cependant bien des choses à ajouter. Madame E. dit que depuis quinze ans M. Puff a beaucoup changé à son avantage, & qu'il vous ferait très-aisé de polir ce diamant brut. Si vous pensez aussi solidement que moi, — & vous fûtes toujours plus réfléchie, — ne refusez pas ce parti. Pensez-y bien, mon enfant; c'est une chose bien

fragile que nos charmes. D'ailleurs, notre gloire ne gagne certainement rien, lorsque nous refusons ainsi les propositions qu'on peut nous faire. Nous sommes comme un but contre lequel on tire; celui qui n'atteint pas le centre, emporte un morceau de la circonférence; -- & à la fin, tous les tireurs se lassent de viser plus long-tems contre un bloc tout défiguré.

Je veux bien vous le dire à l'oreille; la chose me fait si peu d'honneur, que je parlerai très-bas. Je me repens bien fort d'avoir éloigné M. L\*. Je m'apperçois à mon grand étonnement, qu'on peut à vingt ans craindre de rester fille. Je penserais sans regret à M. L\*. si j'avais été assez sage pour peser les raisons qui m'ont engagée à le refuser. Peut-être étaient-elles fort bonnes; mais j'étais trop étourdie, pour les examiner sérieusement. Epargnez-vous un pareil chagrin par rapport à M. Puff; les regrets seront plus vifs à mesure que la faute vient de nous directement, sans que nous puissions nous en prendre à aucun autre.

Voilà Cornélis qui demande si la lettre est prête. « Quand elle ne serait achevée que dans huit jours, il n'y aurait pas de mal. Memmel est parbleu une très-bonne place. Pourquoi faut-il que le maître veuille en repartir si précipitamment? »

« N'as-tu point aussi vu ma sœur chez madame Vanberg ? »

Moi ? O , parbleu ! ... Chut. J'ai attrapé un bon soufflet à son occasion. Mais si votre sœur consentait à ce que je voudrais & quelqu'un d'autre avec moi , nous ne retournerions pas aux Indes ; mais ... »

« Continue. »

Oui ; demain. »

• Je ne dois pas vous taire que le drôle m'a apporté quelques livres de tabac d'Espagne. J'aurais donc de très-fortes raisons de vous recommander ce brave homme , si je pouvais en avoir de meilleures que celles que vous connaissez dans le cœur de votre fidelle HENRIETTE.

### III. *Les adieux du vieillard.*

ADIEU, mon cher Tibulle, autrefois si volage,  
 Mais toujours chéri d'Apollon,  
 Au Parnasse fêté comme aux bords du Lignon,  
 Et dont l'amour a fait un sage.  
 Des champs élysiens, adieu, pompeux rivage,  
 De palais, de jardins, de prodiges bordé,  
 Qu'ont encore embelli, pour l'honneur de notre  
 âge,  
 Les enfans d'Henri quatre, & ceux du grand  
 Condé.

Combien vous m'enchantiez, muses, graces  
nouvelles,

Dont les talens & les écrits  
Seraient de tous nos beaux esprits  
Ou la censure ou les modeles!

Que Paris est changé! Les Welches n'y font  
plus.

Je n'entends plus siffler les ténébreux reptiles,  
Les Tartufes affreux, les insolens Zoiles.

J'ai passé : de la terre ils étaient disparus.

Mes yeux, après trente ans, n'ont vu qu'un peu-  
ple aimable,

Instruit, mais indulgent, doux, vif & sociable.

Il est né pour aimer. L'élite des Français  
Est l'exemple du monde, & vaut tous les Anglais.

De la société les douceurs desirées

Dans vingt états puissans sont encore ignorées :

On les goûte à Paris : c'est le premier de arts.

Peuple heureux, il naquit, il regne en vos  
remparts.

Je m'arrache, en pleurant, à son charmant em-  
pire ;

Je retourne à ces monts qui menacent les cieux,

A ces antres glacés où la nature expire :

Je vous regretterais à la table des dieux.

*Réponse aux vers précédens. Par M. le marquis de Villette.*

QUAND la ville & la cour vous portent leur  
hommage ;

Quand un peuple enchanté vous reçoit dans ses  
bras ;

Quand vous voyez devant vos pas

Le respect & l'amour peints sur chaque visage ;

Quand des pleurs de tendresse, échappés de nos  
yeux,

Ont arrosé votre passage ;

Vous voulez nous quitter, & vous fuyez ces lieux

Où l'on adore votre image !

Ce Français, autrefois si léger, si volage,

Cesse de l'être en vous aimant.

Couronné, soixante ans, des mains de Melpo-  
mene,

Par vos chefs-d'œuvres sur la scène,

Vous avez, soixante ans, éclairé les esprits.

De tous côtés la gloire vous assiege ;

Mais l'amitié pour vous n'a-t-elle point d'attraits ?

Maître de tous les cœurs, ah ! restez à jamais

Au milieu d'un si beau cortège.

Soyez témoins de vos succès,  
Et jouissez de vos conquêtes.

IV. *Pensées & réflexions diverses.* Par M.  
l'abbé Tart.

LOUIS XI, pour amuser un roi de Portugal, qui vint le voir en France, fit plaider un avocat, consacrer un évêque, & marcher l'université en procession. Si Louis, dévot & méchant, eût voyagé en Portugal, on l'aurait diverti d'un charmant *auto-da-fé*, où l'on aurait brûlé une centaine d'honnêtes Juifs; quelque tems après, les Anglais auraient jeté au feu un pape de carton; l'Italie aurait fait prêcher un jésuite, chanter un castrat, gesticuler un arlequin dans la même place publique. Comparez ces siècles avec le nôtre.

Qui l'aurait cru, que la hauteur germanique nous donnerait aujourd'hui des exemples d'une politesse sans faste, d'une urbanité aisée, d'une grandeur familière, d'une économie bienfaisante? Le voyage de l'empereur fera époque, & produira même peut-être une révolution dans nos mœurs.

Le Français a-t-il besoin de voyager chez les autres nations, & chez quelles? Combien de tems doit-il y employer, à quel âge, à quel dessein, comment doit-il entre-

prendre ces voyages? Question académique!

La France, sous Louis XIV, recevait les princes étrangers avec la pompe de la musique, de la peinture, de l'architecture, des jardins, des arcs de triomphe, des statues, des spectacles; elle y ajoutait, sous Louis XV, l'éblouissante frivolité des feux d'artifice: aujourd'hui notre marine renaissante, nos manufactures, nos machines, nos travaux publics, nos académies savantes font les honneurs de la France.

Ne pourrait-on pas établir des prix pour ceux de nos officiers & de nos soldats qui, à l'exemple des Romains, porteraient les plus pesans fardeaux, soutiendraient le plus long-tems le froid, le chaud, la faim, la soif, graviraient les montagnes les plus escarpées, feraient encore plus à pied qu'à cheval une plus longue & pénible course, traverseraient à la nage le fleuve le plus rapide dans une saison rigoureuse? Comme nos militaires seront toujours galans, les dames invitées à ces spectacles, couronneraient elles-mêmes les vainqueurs: le courage serait soutenu par la force.

*Si la justice ne doit point chercher à trouver des coupables, à quoi sert la torture?*



## QUATRIEME PARTIE.

L E

## NOUVELLISTE SUISSE.

### T U R Q U I E.

**C**onstantinople. On a reçu la confirmation & les détails de la dernière révolution arrivée dans la Crimée & de la ruine totale du parti qui tenait pour Sélim - Gueray. Ce nouveau kan s'était posté avec tous les siens dans la partie la plus méridionale de la presqu'isle, pour être plus à portée de recevoir les secours que des vaisseaux turcs devaient lui procurer. Sahib - Gueray son compétiteur, informé de cette position, s'avance avec ses troupes & forme un cordon depuis Baluclava jusqu'à Caffa. La famine ne tarde pas à se mettre dans le camp ennemi. Sélim s'embarque peu accompagné; le reste capitule avec le vainqueur, & lui prête serment de fidélité; en sorte que celui-ci se trouve aujourd'hui maître absolu de toute la Crimée. Il paraît que cet événement a un peu influé sur les dispositions de la Porte; & les bruits d'une prochaine guerre avec la

Russie s'affaiblissent par degrés, quoique les préparatifs s'en fassent toujours avec une certaine activité.

L'envoyé de Russie continue d'avoir de longues & de fréquentes conférences avec les ministres de sa hauteffe; il jouit toujours, lui & tous ceux qui sont sous sa protection, de la même liberté qu'auparavant; les vaisseaux russes ont enfin obtenu la liberté d'entrer dans la mer Noire & d'en sortir, ils mouillent tranquillement auprès des bâtimens turcs; & les mariniers, de même que les janissaires, n'insultent plus, comme auparavant, leurs équipages. On attribue, avec assez de vraisemblance, ces changemens à la médiation de quelques puissances intéressées à maintenir la paix entre les deux empires. Le peuple de cette capitale, alarmé de la peste qui en ravage tous les quartiers, & se rappelant les prédictions menaçantes du muphti, commence à se calmer & à desirer la continuation de la paix.

On apprend d'Alger qu'il y était arrivé de Minorque un vaisseau marchand anglais, chargé de cinquante canons de différens calibres, & destinés pour des corsaires de cette régence, dont sept ont mis incessamment à la voile après les avoir reçus, dans le dessein, à ce qu'on présume, d'aller croi-  
fer

fer sur les navires américains.

R U S S I E.

*Petersbourg.* Il paraît que, soit qu'il y ait guerre prochaine entre la Russie & la Porte, soit que les différends entre les deux cours se terminent à l'amiable, la première a résolu d'entretenir une armée considérable dans l'Ukraine; & le général Siekow, qui s'y trouve actuellement à la tête de soixante mille hommes, continue à demander dans les districts voisins, des vivres & des fourrages pour leur subsistance.

S U E D E.

*Stockholm.* Le roi ayant fait annoncer qu'on prendrait le 28 du mois dernier le nouvel habit national, toute la noblesse parut à la cour ce jour-là ainsi vêtue. Le coup-d'œil en est agréable, & les dames même se sont conformées sans répugnance au nouveau costume. Les particuliers s'empresrent aussi de l'adopter, & on le trouve aussi commode qu'il avait paru d'abord étrange & singulier.

La cour n'a fait jusqu'à présent aucune réponse au mémoire du duc de Deux-Ponts, concernant la succession de Bavière. On croit généralement qu'elle ne prendra aucun parti dans les différends que cette affaire a occasionnés en Allemagne.

Ce serait une découverte fort intéressante

pour l'humanité, si elle était réelle, que celle qu'on attribue à un officier suédois, qui doit avoir inventé un moyen aussi simple que facile de rompre la glace, soit autour d'un vaisseau, soit pour se procurer le passage d'une rivière.

### P O L O G N E.

*Varsovie.* Les troupes Prussiennes continuent de défilér par colonnes au travers de ce royaume. La permission en avait été demandée au nom de la cour de Berlin, & les traités qui subsistent entre les deux états ne permettaient pas de la refuser. Mais le conseil permanent, croyant ne pas devoir se charger de cette affaire, a répondu que la diète avait seule qualité pour répondre à cette requisition, laquelle a eu cependant son effet, comme si elle eût été appointée sans retard. Au reste, le roi & le conseil s'occupent assiduellement de tout ce qui peut avoir rapport à cette prochaine assemblée nationale, & les universaux pour l'élection des nonces ont été déjà envoyés en différens districts.

On a posé dans l'église évangélique, la première pierre de l'autel. Les ministres de Russie, de Prusse, de Danemark & d'Angleterre, à la protection desquels les dissidens doivent la liberté d'exercer leur religion dans la Pologne & le droit d'y bâtir des temples,

affisterent à cette cérémonie qui se fit avec la plus grande solemnité.

Le prince Charles de Radzivil, palatin de Vilna, & le prince Jérôme son frere, ayant réuffi à négocier leur réconciliation avec le roi, se présenterent le lendemain à l'audience de S. M. qui les reçut avec la plus grande bonté. On espere que les affaires de cette illustre & malheureuse maison vont s'arranger définitivement, à la recommandation de plusieurs cours qui s'intéressent vivement à son fort.

Non-seulement toutes les troupes Autrichiennes qui se trouvaient dans la Galicie se sont mises en marche pour la Boheme; mais de plus tous ceux qui possèdent des terres dans cette province ont reçu ordre de fournir chacun un nombre d'hommes proportionné au revenu de ces terres, & de les faire conduire à un rendez-vous indiqué, sous peine d'une amende; & cette levée est très-forte.

La négociation entre les députés de la république & ceux du roi de Prusse, touchant l'importation du sel marin en Pologne, réussira suivant toute apparence à l'avantage des deux états, puisqu'il est prouvé par le calcul que ce sel rendu à Varsovie, ne coûtera que le quart de ce qu'on paie pour le sel fossile qui se tire des mines de Wieliska, & que

la Pologne fera par-là une épargne considérable. Les lettres du Niester annoncent que tout est tranquille de la part des Russes & des Turcs.

### A L L E M A G N E.

*Vienne.* Rien de plus incertain & même quelquefois de plus contradictoire, que tout ce qui se publie touchant le bon ou le mauvais succès des négociations qui ont été ouvertes & se continuent encore pour parvenir, s'il se peut, à un arrangement entre notre cour & celle de Berlin. On ne doit cependant pas désespérer des soins des ministres qu'on y emploie & de ceux que se donnent les deux monarques dans leur correspondance directe, pour atteindre ce but salutaire, aussi long-tems que l'on verra leurs formidables armées rester dans l'inaction. En attendant, aucun des objets relatifs à de telles circonstances n'échappe à la vigilance & à l'activité de l'empereur. Comme ce monarque soupçonne que le roi de Prusse pourrait avoir dessein de faire passer un corps de troupes dans la Bavière, on y a envoyé plusieurs régimens & un corps de Croates; & les troupes qui viennent des Pays-Bas ont ordre de se rendre dans la même province pour former un camp près de Straubing. On continue de faire passer en Bohême les nombreuses recrues qu'on leve de toutes parts.

& l'on presse la livraison des fourrages , de même que le transport de l'artillerie & des munitions. L'empereur a fait donner un cheval de remonte à chaque officier , & a augmenté de deux creutzers la paie de chaque soldat. Le conseil aulique & de guerre a fait publier une proclamation en vertu de laquelle S. M. I. accorde un pardon général à tous les déserteurs de ses troupes , nationaux & étrangers , qui n'étant coupables que de cette faute , rejoindront leurs corps respectifs avant la fin d'août.

Les états de Brabant ont offert à l'impératrice-reine de lever deux régimens à leurs frais , & l'on continue à enrôler avec succès dans les Pays-Bas Autrichiens pour la légion impériale , dont le rendez-vous est à Malines.

On fait travailler assiduellement à réparer les fortifications des principales villes de la Moravie & de la Bohême , & en particulier celles d'Olmütz & d'Egra.

Tous les habitans de la première de ces deux places ont reçu ordre de se pourvoir de vivres pour quatre mois , & l'on a dressé un état de ceux qui ne sont pas en situation de faire cette dépense. On a pris aussi une note exacte de tous les bestiaux des villages voisins.

Il a été défendu à tous les officiers qui servent dans les armées Autrichiennes , de

donner dans leurs lettres aucun détail de ce qui s'y passe, sous peine de cassation.

Le duc de Mecklenbourg a écrit une lettre & fait présenter un mémoire à l'empereur, pour lui recommander ses prétentions sur le landgraviat de Leuchtenberg.

M. Lee, l'un des députés du congrès, après avoir fait quelque séjour à Francfort sur le Mein, est arrivé dans cette capitale & a été présenté, mais comme simple voyageur, au chancelier prince de Kaunitz par le baron de Breteuil, ambassadeur de France.

*Ratisbonne.* Comme le nombre des imprimés relatifs aux affaires de la Bavière se multiplie de plus en plus, le magistrat, à la requiſition de la cour de Vienne, en a défendu la vente & le débit à tous les libraires & colporteurs, à moins que ce ne fût de l'aveu & sous l'autorisation de l'un des ministres de la diète : réserve qui anéantit manifestement la défense, parce que chacun des princes intéressés dans cette succession ne manquera pas de charger son représentant, de procurer le débit de tout ce qui pourra être favorable à sa cause.

Il a aussi été remis à la diète un mémoire tendant à prouver que la maison de Mecklenbourg a une expectative sur le landgraviat de Leuchtenberg, & que la mort du dernier électeur de Bavière est l'époque où

elle doit se réaliser. Il s'est répandu des copies du testament de ce prince, dont les articles les plus essentiels sont, que l'électeur Palatin est reconnu héritier universel, que l'électrice douairière de Bavière recevra, outre la restitution de sa dot, une somme de 225,000 florins, & que l'électrice douairière de Saxe, sœur du testateur, aura les rubis de Bavière, estimés plus de 200,000 florins; mais l'héritier sera obligé d'entretenir toujours un corps de 12,000 hommes de troupes réglées dans la Bavière, conformément aux traités précédens.

L'envoyé de la Poméranie Suédoise-antérieure a déclaré à la diète que l'intention de sa cour était d'employer tous ses bons offices pour maintenir la tranquillité dans l'Allemagne.

On apprend que la cour de Russie a déclaré de même à celle de Vienne qu'elle avait résolu de garder une exacte neutralité, au cas que la guerre dont l'Empire est menacé vînt à s'allumer.

L'une des circonstances les plus intéressantes relativement aux prétentions que l'on forme sur la Bavière, est la communication que l'électeur Palatin demande à la cour de Vienne, & qu'il n'a pu obtenir encore, de l'acte d'investiture accordée en 1426, par l'empereur Sigismond, au duc Albert d'Au-

triche; acte qui a été l'une des bases de la convention faite le 3 de janvier dernier entre les deux cours & qui sert à déterminer quels sont les districts que celle de Vienne est en droit de revendiquer aujourd'hui, & à prouver que les 21 bailliages qu'elle a fait occuper ne devaient pas l'être de sa part, comme n'étant point compris dans l'acte de partage de la Bavière fait en 1353, & duquel l'électeur Palatin a produit l'original. Ainsi la restitution qu'il en exige paraît fondée en titres, à moins que l'acte d'investiture en question n'y ait dérogé postérieurement.

*Berlin.* Le roi a ordonné que, pendant toute la guerre, on donnera un écu par mois à chaque femme de soldat, & douze gros à chacun de leurs enfans.

On apprend de la Silésie que S. M. a quitté son camp près de Schönwald, & que le quartier général est dans la ville de Reuchenberg. Ce monarque s'est aussi avancé vers les montagnes du côté de Glatz pour reconnaître les frontières, où il a fait élever un grand nombre de redoutes. On a exigé de l'abbé de Griffau & de la noblesse Silésienne 12,000 arbres pour faire des palissades autour de Schweidnitz.

Les deux armées sont toujours cantonnées en ordre de bataille. Les Autrichiens ayant fait un mouvement qui semble indi-

quer qu'ils camperont bientôt, les troupes Prussiennes en ont fait un semblable vers les frontieres, comme pour aller occuper le camp qu'on a tracé près de Glatz.

Cependant l'ambassadeur de la cour de Vienne continue de résider dans cette capitale, & de conférer assiduellement avec les ministres de S. M.

*Dresde.* S. A. E. a prolongé jusques en décembre prochain, l'époque du pardon général offert aux déserteurs. Les troupes Saxonnues occupent déjà le camp de Pirná, & forment un cordon jusqu'à Freyberg. On travaille sans relâche à les pourvoir de tout ce qui leur est nécessaire. L'armée que doit commander le prince Henri de Prusse, s'assemble dans les environs de Hall.

### I T A L I E.

*Rome.* Le consistoire successivement renvoyé, & où il devait être question de la création de plusieurs cardinaux, n'a eu lieu que le 2 de ce mois: ce que l'on suppose être provenu, ou des difficultés survenues au sujet de ceux qui sont à la nomination des couronnes, ou de ce que le roi d'Espagne a fait insinuer au S. Pere, que les trois prélats de son choix qu'il avait dessein de décorer de la pourpre, ne lui étaient pas agréables. Ceux qui l'ont obtenue sont au nombre de dix dont deux seuls ont été nommés par S. S.

L'influence de la guerre actuelle entre l'Angleterre & ses colonies s'est fait sentir jusques ici. Le poisson salé, que cette nation fournissait précédemment, a manqué pendant le carême dernier; & comme on ne peut absolument point s'en passer, cette raison peut avoir engagé quelques états de l'Italie à traiter, s'il est vrai que le fait soit réel, avec les Américains, afin de se précautionner d'autant mieux contre la cherté ou la disette de cette espece de vivres.

S. S. ayant égard aux requisitions de plusieurs églises d'Irlande, & connaissant le mérite de l'abbé Buttler, ex-jésuite, issu de l'une des plus illustres familles de ce royaume, l'a nommé à l'évêché de Limerick.

On mande de Florence, que S. A. le grand-duc, cherchant continuellement à procurer le plus grand avantage de tous ses sujets, vient d'établir dans toute la Toscane des écoles destinées aux enfans de la dernière classe des citoyens, qui sont privés de toute éducation par l'impuissance de leurs parens, & ce généreux souverain se charge de pourvoir aux honoraires des personnes des deux sexes qui seront chargées de cette instruction publique.

Le consul Français établi à Trieste, a signifié à tous les vaisseaux de sa nation de se tenir sur leurs gardes dans la crise actuelle

des affaires entre la France & la Grande-Bretagne.

On a reçu à Bastia ordre de faire une seconde levée de matelots , qui en conséquence ont été embarqués & transportés à Toulon , pour servir sur la nouvelle escadre que l'on arme dans ce port.

La plupart des Anglais qui se trouvaient à Naples , ont quitté cette ville pour retourner dans leur patrie. Il est arrivé une lettre circulaire de Vienne , qui enjoint à tous les officiers Autrichiens de rejoindre sans délai leurs régimens.

Il y a eu une émeute à Messine , causée par la cherté des grains ; mais elle n'a point eu de suites fâcheuses. Les comices nationaux de la Sicile , qui s'assemblent tous les trois ans , se sont tenus dernièrement à Palerme. Les députés y sont convenus unanimement , d'offrir un don gratuit à S. M. pour la remercier de ses soins bienfaisans , en particulier , au sujet des grands chemins auxquels on travaille par ses ordres ; de demander l'érection d'une université sur le plan de celle de Naples , de supplier le gouvernement d'augmenter le nombre des évêchés , parce que la population de l'isle va en augmentant , & enfin de solliciter la permission d'armer des bâtimens en course contre les corsaires barbaresques , en accordant aux entre-

preneurs la possession de tout le butin qu'ils pourront faire.

*E S P A G N E.*

*Madrid.* La cour a enfin signé un traité définitif avec le Portugal, & l'on croit qu'il ne diffère qu'à certains égards de celui qui fut arrêté préliminairement entre les deux cours dans le mois d'octobre dernier. Le Portugal rentrera en possession de l'isle de Sainte-Catherine, à condition de n'y admettre aucun vaisseau étranger; mais en retour, l'Espagne aura en toute propriété une isle appartenante aux Portugais sur les côtes d'Afrique, où elle établira un comptoir & fera la traite des negres. Quant à la ligne qui séparera les possessions des deux couronnes en Amérique, on ne la connaîtra exactement qu'après que ce traité aura été publié.

La riche flotte du Mexique est heureusement entrée dans le port de Cadix, & l'on espère d'y voir entrer bientôt deux vaisseaux de guerre venant du Pérou, & qui sont chargés de quelques millions de piastres.

Depuis que l'on a aboli les entraves qui gênaient si fort le commerce de l'Amérique, on compte déjà plus de 200 bâtimens dans les différens ports du royaume en expédition pour les pays que l'Espagne possède dans le nouveau monde. Le roi vient encore d'ad-

mettre en qualité d'officiers dans les régimens d'infanterie qui s'y trouvent, plusieurs Américains qui ont témoigné du goût & manifesté quelques talens pour le service.

Le gouverneur de Gibraltar a signifié à tous les Français qui s'y trouvaient, de sortir de cette place dans quinze jours, & a donné ordre à tous les habitans qui y restent de se fournir d'armes & de poudre, & de déclarer à des commissaires nommés pour cet effet la quantité que chacun en aura chez soi. On y attend chaque jour quelques vaisseaux anglais & des troupes pour renforcer la garnison.

### F R A N C E.

*Paris.* Le roi a nommé ministre le prince de Montbarey, secrétaire d'état au département de la guerre, qui en cette qualité a pris séance dans le conseil d'état.

Le marquis de S. Priest, ambassadeur à Constantinople, a pris congé de S. M. & est retourné à sa destination.

M. de S. Lubin, que le ministère avait envoyé dans les Indes orientales, y a si heureusement négocié avec les Marates sur la côte de Malabar, qu'il en a obtenu Chaour, port de mer également vaste & sûr, malgré les efforts que les Anglais ont faits pour s'opposer à cette concession importante.

L'ordre des célestins vient d'être supprimé

du consentement de la cour de Rome.

Le maréchal de Broglie a été revêtu du commandement en chef de toutes les troupes répandues sur les côtes des provinces septentrionales du royaume. Il aura sous ses ordres dix lieutenans-généraux & vingt maréchaux de camp.

Les nouvelles que l'on attendait depuis long-tems & avec impatience du comte d'Estaing, sont enfin arrivées par la voie de Cadix. Ce vice-amiral, après avoir effuyé des vents contraires, a passé heureusement le détroit avec son escadre le 16 du mois dernier. Si sa destination est pour l'Amérique & si le vent a continué à le favoriser, il ne doit pas en être éloigné présentement. On travaille toujours assiduellement dans le port de Toulon à l'armement d'une seconde escadre, qui sera composée de plusieurs vaisseaux de guerre & de quelques frégates, & commandée par le chevalier de Fabry.

Tous les bâtimens qui composent la flotte de M. du Chaffaut, rassemblée à Brest, sont en rade & prêts à mettre à la voile au premier moment. Tous les officiers qui en font partie ont ordre de coucher chaque nuit à bord. Il paraît que les mouvemens de cette flotte sont compassés sur ceux que fera l'escadre anglaise commandée par l'amiral Keppel.

Le comte de Lally, fils du général dont

on n'a pas oublié la fin tragique, s'étant pourvu au conseil, contre l'arrêt du parlement qui a condamné son pere à avoir la tête tranchée, & sa requête ayant été admise, cet arrêt a été cassé & annullé.

La frégate la Sensible a apporté à son retour de l'Amérique la ratification du traité d'amitié & de commerce, conclu entre la France & les Treize-Etats-unis, de même que les lettres de créance du congrès pour M. Francklin, en qualité de son ministre plénipotentiaire auprès de S. M. T. C.

Le parlement de Rouen ayant rendu un arrêt qui défend sous peine capitale de percevoir les vingtiemes, autrement que sur les anciennes déclarations, le gouverneur de la province l'a fait biffer des registres par ordre du roi.

On assure qu'à l'occasion d'un procès renvoyé au parlement de Paris, & qui intéresse des protestans, les diverses chambres qui le composent ont nommé des députés qui se sont déjà assemblés plusieurs fois, pour s'occuper des moyens de rendre l'état civil à ceux de cette communion qui résident dans le royaume.

M. Arrouet de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & l'un des quarante de l'académie française, est mort dans cette capitale le 30 du mois dernier.

Si l'on doit ajouter foi à des avis reçus, il y a eu défense au curé de S. Sulpice, dont il était devenu le paroissien, de l'inhumer; aux cordeliers, de faire pour lui le service qu'ils font dans l'usage de célébrer pour tous les membres de l'académie française; au directeur de cette académie, de prononcer son éloge; aux comédiens, d'annoncer cette mort; aux journalistes & aux gazetiers, d'entrer dans des détails sur ce sujet. On assure de plus que l'évêque d'Annecy, dans le diocèse duquel la terre de Ferney est située, informé de cet événement par l'archevêque de Paris, avait assemblé son chapitre, & donné ordre au doyen de Gex de refuser la sépulture au seigneur du lieu, qui, comme on fait, s'y était fait construire d'avance un tombeau de la plus grande simplicité. Enfin le corps de M. de Voltaire a été transporté à Scellieres, abbaye située près de Troyes, dont M. Mignot son neveu est titulaire, & a été inhumé dans le chœur de l'église, avec le consentement du prieur du monastere, qui doit même avoir reçu de l'évêque de cette dernière ville une forte censure à cette occasion.

### A N G L E T E R R E.

*Londres.* Les pairs & les principaux seigneurs catholiques de l'Angleterre & de l'Ecosse, ont présenté au roi une adresse dans

dans laquelle il déclare que, quoiqu'on les ait exclus d'une partie des avantages que la constitution procure à tous les sujets, ils n'en font pas moins affectionnés au gouvernement, ni moins zelés pour la défense commune dans la crise où se trouvent aujourd'hui les affaires générales de la nation. Le parlement ayant pris en objet cette déclaration patriotique, il a été résolu de dresser un nouveau bill, tendant à adoucir la rigueur de l'acte passé sous le regne de Guillaume III, dans la vue d'empêcher les progrès du papisme, lequel contient des clauses qu'il convient ou d'abolir ou de mitiger.

S. M. ayant demandé au parlement une somme pour être en état de pourvoir aux dépenses extraordinaires & imprévues auxquelles les circonstances pourraient donner lieu, il lui a été accordé un million sterling pour cet emploi.

Le grand nombre de troupes françaises rassemblées dans les provinces les plus voisines des côtes de l'Angleterre, & le commandement général qui en a été donné à M. le maréchal de Broglie, officier dont on connaît les talens & la bravoure, faisant appréhender qu'il ne soit peut-être question d'un projet de descente dans nos contrées méridionales, il s'est tenu une assemblée

chez le duc de Northumberland, à laquelle plusieurs seigneurs du premier rang ont assisté. On y a délibéré sur les moyens de les garantir de toute invasion, & il a été résolu de demander sans délai au gouvernement, trois régimens de milice, deux de troupes réglées & un de cavalerie, pour les mettre en quartier dans ces mêmes provinces, & de les faire commander par un officier général. On convint aussi d'y former des magasins de toute espece & de se procurer des armes, dont les arsenaux d'Angleterre se trouvent aujourd'hui assez mal pourvus. On demandera de plus deux vaisseaux de guerre pour être en station, & on fera croiser perpétuellement deux sloops devant les côtes.

Le roi s'est rendu à Portsmouth pour y faire la revue de la flotte nombreuse qu'on y a équipée; & quoique les diverses escadres qui la composent soient prêtes à mettre à la voile au premier ordre, aucune d'elles n'a encore quitté ce port.

La révolte du Canada semble se confirmer de plus en plus, de même que l'envoi de troupes fait par le congrès, en vue de l'appuyer. Plusieurs négocians, à qui il est dû de grosses sommes dans cette province, s'étant adressés au lord North pour savoir ce qui en était à l'un & à l'autre égard,

ce ministre leur a répondu qu'il n'y avait rien à craindre quant à la capitale; mais qu'il ne répondait pas des événemens qui pourraient arriver dans le reste du pays.

Le général Burgoyne arriva le 14 du mois dernier, à la grande surprise du roi & de la nation. On croit qu'il a fait ce voyage dans deux vues, l'une de procurer la ratification de la convention de Saratoga, ayant été relâché sur sa parole pour cet effet; & l'autre de justifier sa conduite dans la malheureuse affaire qui l'a obligé de se rendre prisonnier de guerre, lui & toute l'armée à ses ordres. N'ayant pas pu obtenir une audience du roi, & après avoir demandé vainement aussi à être jugé par un conseil de guerre, il s'est présenté à la chambre des communes dont il est membre, & a requis que son affaire fût prise en objet; mais à la suite de plusieurs débats, & quoiqu'il parût convenable de savoir qui du ministre ou du général est en faute à cet égard, la chambre n'a point voulu s'en mêler, d'autant plus qu'elle n'a aucune juridiction sur ce dernier, puisqu'il est encore prisonnier de guerre du congrès.

Le fameux William Pitt, comte de Chatham, mourut le 11 mai dans sa terre de Hayes. Cet événement annoncé à la chambre des communes, y fit la sensation la

plus douloureuse. Il fut d'abord arrêté que les obseques de ce grand homme se feraient aux dépens de l'état, qu'on lui érigerait un superbe mausolée, qu'on assignerait une pension considérable à ses enfans, & qu'on paierait les dettes qu'il laisse, ne s'étant rien moins qu'enrichi pendant le cours de son ministère. Le roi a approuvé toutes ces dispositions. Il sera inhumé à Westminster, & non dans l'église de S. Paul, ce qui était le vœu du magistrat municipal de cette capitale.

Les avis que l'on reçoit de l'Irlande, causent beaucoup d'inquiétude au ministère. Il s'y est fait des attroupemens; un grand nombre d'ouvriers ne sont plus occupés dans les manufactures; & comme plusieurs villes de l'Angleterre s'opposent à l'exécution des bills favorables aux Irlandais, ceux-ci ont résolu de ne plus en tirer de marchandises.

Le roi a fait mettre récemment un embargo sur tous les vaisseaux qui se trouvent actuellement dans les ports de la Grande-Bretagne, de quelque nation qu'ils soient. On assure positivement que la flotte du comte d'Estaing a été vue à la hauteur du cap Palos, à 80 lieues du détroit, & qu'elle est suivie de dix vaisseaux de guerre Espagnols de 72 canons chacun.

M. Fitz Patrick, officier aux Gardes, &

récemment arrivé de Philadelphie , a déclaré dans la chambre des communes , dont il est membre , que l'armée anglaise ayant entendu la lecture des bills conciliatoires envoyés en Amérique , avait été remplie de la plus forte indignation , & que plusieurs officiers de distinction en étaient venus jusques à arracher & fouler aux pieds leurs cocardes , se plaignant de ce qu'on les sacrifiait honteusement , en leur envoyant , au lieu des renforts promis & nécessaires dans l'extrémité où l'armée était réduite , des bills qui accordaient aux Américains plus qu'ils n'avaient jamais demandé. Il ajouta que , comme on s'était borné à les afficher dans les carrefours , & à les faire répandre dans le pays par des gens sans aveu , au lieu de les communiquer au congrès ou au général Washington directement , les Américains ne les avaient envisagés que comme un artifice destiné à mettre la division entr'eux , & qu'en conséquence ils en avaient fait brûler quelques-uns par la main du bourreau , &c.

Il est confirmé que le général Howe , ayant obtenu la permission de repasser en Europe , s'est embarqué & doit arriver dans peu , que l'armée Anglaise l'a vu partir avec le plus grand regret , & que le général Clinton a été nommé pour le remplacer. On s'attend que l'amiral son frere en fera de

même ; & comme ils font l'un & l'autre du nombre des commissaires chargés de négocier avec le congrès , il faudra que la cour en choisisse deux nouveaux pour cet objet.

La proposition de tenir le parlement assemblé pendant tout l'été , après avoir été vivement discutée , a passé à la négative. Le roi s'étant rendu dans les deux chambres le 3. de ce mois , le parlement a été prorogé jusqu'au 14 juillet.

La cour de Londres a donné ordre à la régence de Hannover de faire une augmentation considérable dans les troupes de l'électorat.

#### *ETATS-UNIS DE L'AMERIQUE.*

Le général Howe ayant requis le congrès de lui fournir des vivres pour les prisonniers Américains qui sont entre ses mains , il a été arrêté que le commissaire chargé du soin des prisonniers britanniques , actuellement au pouvoir des états , livrera les provisions & autres articles nécessaires aux premiers , de la même espece & au même prix qu'on les donne à ceux-ci , qui ne seront relâchés qu'après qu'on aura acquitté les comptes qui en seront présentés.

Le congrès informé de la dureté avec laquelle ce général traite ses prisonniers , a résolu qu'après lui avoir fait demander pour quelles raisons il en use ainsi à leur égard &

attendu sa réponse pendant cinq jours, si elle n'est pas satisfaisante, on traitera les prisonniers, officiers & soldats britanniques, exactement de la même manière.

Huit des treize provinces confédérées ont envoyé des mémoires au congrès, pour le supplier de n'entrer en aucune négociation avec l'Angleterre, à moins que cette puissance n'ait reconnu préliminairement l'indépendance de l'Amérique.

Le général Lee, après avoir traversé les Jerseys, est arrivé à New-Yorck, où il jouit de la liberté sur sa parole. Il a depuis lors été échangé contre le général Prescott.

Le congrès s'est déterminé à abolir l'usage suivi jusqu'à présent de n'enrôler les soldats que pour un tems très-court, & de les licentier à la fin de chaque campagne; en sorte que ces enrôlemens seront censés devoir durer jusqu'à la fin de la guerre.

On assure que le général Howe a défendu dans son armée de donner désormais la qualification odieuse de rebelles aux Américains.

Il a été résolu que le pavillon des Etats-unis sera composé de treize bandes mêlées de rouge & de bleu, que l'union de l'Amérique sera représentée par treize étoiles en champ d'azur, comme formant une nouvelle constellation dans le monde politique.

On a calculé que le nombre des troupes

anglaïses débarquées en Amérique depuis le premier septembre 1776, monte en tout à 50,390 hommes, & que celui des tués, blessés & prisonniers dans les différentes actions depuis lors, va à 29,960.

*Neuchatel.* Nous avons reçu de Pontarlier la lettre suivante; & étant informés que le magistrat de cette ville voisine verrait avec plaisir qu'elle fût insérée dans notre Journal, nous nous empressons de la publier telle qu'on nous l'a envoyée.

« Messieurs. Votre exactitude & la proximité des lieux engagent à vous instruire avant tout autre, de la manière dont la ville de Pontarlier s'est signalée dans la circonstance présente.

A l'alégresse universelle que devait naturellement inspirer aux Comtois la promotion de monseigneur le prince de Montbarrey au ministère, devait aussi nécessairement se joindre, par rapport à cette ville, un sentiment plus délicat, plus vif & plus flatteur: c'est celui qu'elle éprouve, en se félicitant aux yeux de sa province qui s'enorgueillit du choix d'un souverain qui fait son bonheur, d'être elle seule plus particulièrement la patrie originaire du ministre qui fait l'objet de la joie publique.

Elle partagea, sans le disputer, le transport

que fit naître dans le tems la nomination de M. le comte de S. Germain , son compatriote. Mais de quel enthousiasme une mere n'est-elle pas susceptible , à la vue d'un de ses enfans , dont l'élévation & la grandeur affurent comme irrévocablement la gloire & la prospérité du trône & de l'état !

Ce fut mardi dernier , 9 du présent , que des décharges multipliées annoncerent la fête que l'intempérie de l'air avait empêché de donner le dimanche précédent.

La ville ne s'interrogea point sur l'état de ses finances , tout devint ressource entre ses mains , aussi-tôt qu'il fut question de témoigner l'expression de sa reconnaissance pour un souverain qu'elle adore.

Les armes & les chiffres de S. M. présentés en transparens à plus de deux cents endroits ; des feux d'artifice roulans qui se multipliaient de tout côté ; la ville parfaitement illuminée jusques dans ses fauxbourgs : tout cela formait une promenade enchantée , dont les repos étaient comme assignés à plusieurs maisons principales , par des emblèmes & des devises que l'amour patriotique avait imaginés de concert avec le génie de la bonne littérature.

L'hôtel de M. le comte de S. Maurice , proche parent du nouveau ministre , &

commandant pour le roi dans cette ville & au château de Joux, était, ainsi que plusieurs autres maisons, décoré aux frais de l'hôtel-de-ville.

La sérénité du tems, la tranquillité de l'air, l'ordre public inviolablement observé, malgré le flux & reflux des spectateurs, tout annonçait la paix au milieu même d'une fête célébrée en l'honneur d'un ministre de la guerre.

C'est ainsi, monsieur, que la ville de Pontarlier prélude à une autre fête hâtée par les vœux de toute la nation, parce qu'elle doit être le comble & le sceau de la félicité générale... Vous entendez sans doute, qu'il s'agit de notre auguste souveraine.

J'ai l'honneur d'être, &c.

*Neuchatel.* Quatrième loterie pour l'hôpital de Neuchatel en Suisse, arrêtée par le Magistrat, le 31 janvier 1778. Le Magistrat de Neuchatel se trouvant dans la nécessité de rebâtir incessamment son hôpital qui tombe en ruines, & de se procurer les fonds nécessaires à cet effet, continue à proposer une quatrième loterie périodique, du fonds capital de 200000 liv. de Suisse, soit 300000 de France, composée de 4000 billets, à 50 liv. de Suisse, ou 75 liv. de France, divisée en trois classes, & 2110 lots & primes, suivant le plan ci-après.

La distribution des billets se fera dès à présent.

dans le bureau de *M. le maître-bourgeois Meuron*, à Neuchâtel. On en trouvera de même dans les principales villes, tant en Suisse qu'ailleurs, chez les collecteurs qui en feront chargés, & qu'on annoncera dans les papiers publics.

Les billets feront signés par MM. *Abraham Guyenet & David Perret*, tous deux membres du grand conseil.

On tirera de la roue les 500 billets gagnans dans chacune des deux premières classes, & généralement tous les billets dans la troisième.

Tous les 4000 billets rentreront dans les trois classes; de sorte que le même billet pourra gagner trois lots, outre les primes, auxquelles il a également prétention.

Le tirage de la première classe se fera publiquement dans l'hôtel-de-ville, en présence du Magistrat & du Public, le vendredi 3 juillet; celui de la seconde le vendredi 4 septembre; & celui de la troisième le vendredi 6 novembre 1778 & jours suivans; & l'on imprimera incessamment des listes qu'on enverra à tous les collecteurs.

Le paiement des lots se fera aux porteurs des billets gagnans, en louis d'or neufs à 16 liv. ou écus neufs à 4 liv, quinze jours après le tirage des deux premières classes, & un mois après celui de la troisième, dans le bureau de *M. le maître-bourgeois Meuron*, ou par les collecteurs étrangers qui auront fait la vente des billets, sous la déduction du dix pour cent sur la valeur de chaque lot.

Les billets doivent être nourris & échangés au plus tard quinze jours avant chaque tirage, sinon ils seront censés abandonnés.

Les personnes qui voudront payer le billet en plein pour les trois classes, préviendront tous les inconveniens, & en conséquence on leur délivrera le billet entier.

On trouvera encore des plans & des billets chez MM. Pierre Chénaud, à Genève; Salomon Traxler, à Zurich; Nicolas Preiswerck, à Bâle; Joseph Forestier, à Fribourg; Perrier du Cotterd, conseiller à Estavayer; François Wagnér, & comp. à Soleure; J. J. Pfister, & comp. à Schaffouse, & dans les autres villes de la Suisse & des environs.

## P L A N.

## PREMIERE CLASSE

*Qui se tirera le vendredi 3 juillet 1778. La mise est de 10 L. valeur de Berne.*

Lots . . . . .		L.
1 de . . . . .	4000 . . . . .	4000
1 . . . . .	2000 . . . . .	2000
1 . . . . .	1000 . . . . .	1000
1 . . . . .	500 . . . . .	500
1 . . . . .	150 . . . . .	250
2 . . . . .	150 . . . . .	300
10 . . . . .	80 . . . . .	800
15 . . . . .	40 . . . . .	600
70 . . . . .	30 . . . . .	2100
98 . . . . .	25 . . . . .	2450

J U I N 1778.

125

300 . . . . . 20 . . . . . 6000

500 lots . L. . . . . 20000

SECONDE CLASSE

Qui se tirera le vendredi 4 septembre 1778. La mise est de 16 L. valeur de Berne.

Lots . . . . .	L.
1 de . . . . . 6000	6000
1 . . . . . 3000	3000
1 . . . . . 1500	1500
1 . . . . . 800	800
1 . . . . . 400	400
5 . . . . . 200	1000
10 . . . . . 100	1000
14 . . . . . 60	840
20 . . . . . 50	1000
60 . . . . . 40	2400
96 . . . . . 35	3360
290 . . . . . 30	8700

500 lots. . . . . L. 30000

TROISIEME CLASSE

Qui se tirera le vendredi 6 novembre 1778, 8 jours suivans. La mise est de 24 L. valeur de Berne.

Lots . . . . .	L.
1 de . . . . . 20000	20000

# 126 JOURNAL HELVETIQUE.

I	. . . . .	10000	. . . . .	10000
I	. . . . .	5000	. . . . .	5000
I	. . . . .	2500	. . . . .	2500
I	. . . . .	2000	. . . . .	2000
5	. . . . .	1000	. . . . .	5000
10	. . . . .	500	. . . . .	5000
30	. . . . .	250	. . . . .	7500
80	. . . . .	150	. . . . .	12000
170	. . . . .	100	. . . . .	17000
300	. . . . .	80	. . . . .	24000
500	. . . . .	75	. . . . .	37500

2. Primes de 250 liv. pour le premier & dernier billet sorti . . . . .	500
2. Primes de 500 avant & après 20000	1000
2. Primes de 250 avant & après 10000	500
2. Primes de 250 avant & après 5000	300
2. Primes de 200 avant & après 2500	200

---

1110 lots & primes . . . . . L. 150000

## B A L A N C E.

RECETTE. . . L.	L.	DEBOURS. . . . L.									
4000 B. à	<table border="0"> <tr> <td>10 40000</td> <td>500 lots I. classe</td> <td>20000</td> </tr> <tr> <td>16 64000</td> <td>500 II. . . .</td> <td>30000</td> </tr> <tr> <td>24 96000</td> <td>1110 III . . .</td> <td>150000</td> </tr> </table>	10 40000	500 lots I. classe	20000	16 64000	500 II. . . .	30000	24 96000	1110 III . . .	150000	
10 40000		500 lots I. classe	20000								
16 64000		500 II. . . .	30000								
24 96000	1110 III . . .	150000									
<hr/> 4000 B. à	50 200000	2110 lots & pr. 200000									



## T A B L E.

### I. PARTIE. Annales littéraires de la Suisse.

- I. *Eloge historique de S. E. monsieur Jean Conrad Heidegger, bourguemaitre de la ville & république de Zurich.* page 3
- II. *Recherches sur l'indigénat helvétique de la principauté de Neuchatel & Vallangin, recueillies & mises au jour par M. Jérôme-Emmanuel Boyve, conseiller d'état & chancelier de S. M. le roi de Prusse en la principauté de Neuchatel.* 16
- III. *Eloge de M. Albert Haller, lu dans une assemblée publique de la société économique de Berne, le 25 mars 1778. Par M. V. B. Tscharner, du conseil souverain, & ancien baillif d'Aubonne.* 41
- VI. *Annouce des prix & primes proposés par la louable société économique de Berne, pour les années 1778 & 1779.* 44
- V. *Lettre aux éditeurs.* 48

### III. PARTIE. Pièces fugitives.

- I. *Premier mémoire sur les hygrometres. Par M. Senebier, bibliothécaire de la république de Genève.* 49

II. <i>Lettres de Sophie, ou voyage de Memmel jusqu'en Saxe.</i>	97
III <i>Les adieux du vieillard.</i>	90
IV. <i>Pensées &amp; réflexions diverses. Par M. l'abbé Tart.</i>	93
IV. PARTIE. Annales politiques de l'Europe.	
<i>Turquie.</i>	95
<i>Russie.</i>	97
<i>Suede.</i>	Ibid.
<i>Pologne.</i>	98
<i>Allemagne.</i>	100
<i>Italie.</i>	105
<i>Espagne.</i>	108
<i>France.</i>	109
<i>Angleterre.</i>	112
<i>Etats-unis de l'Amérique.</i>	118
<i>Suisse.</i>	120